

VILLE DE MONTREUIL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres composant le Conseil (à l'ouverture)	: 53	A partir de la question 6	
Présents à la séance	: 36	Présents à la séance	: 32
Pouvoirs	: 9	Pouvoirs	: 12
Absents	: 8	Absents	: 9

Séance du conseil municipal du 13 décembre 2007

L'an 2007, le jeudi 13 décembre à 20 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique à l'hôtel de ville, sur convocation en date du 5 décembre 2007 .

Sont présents :

M. BRARD, M. SEREY, Mme PESSIN-GARRIC, Mme VALLET, M. DARRE, M.ZEGUERMAN, Mme DE KERAUTEM, M. BLANCHARD, Mme RIDARD, M. MOLOSSI, M. MALAGNOUX, Mme POULARD, Mme ATTIA, M. MAESANO, M. HERE, M. LUCCHINI jusqu'à la question 5, Mme FRANCOIS, Mme BUNIO, M. JOUCLA adjoints, Mme LANNEAU, M. GUIGUI, M. THEODET, Mme FERNANDEZ jusqu'à la question 5, Mme BABUT, Mme CARLIER jusqu'à la question 4 , M. TOME, Mme LUSSET-CASALASPRO, Mme DIARRA jusqu'à la question 4, M. MONTEAGLE jusqu'à la question 18 , Mme CLASTRES jusqu'à la question 30, M. REITH, M. KNOLL, Mme PILON, M. MOSMANT, Mme LHERMET, M. TRIQUENOT conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme DIARRA à M. DARRE à partir de la question 5	Mme GLASSON à M. JOUCLA
Mme DISPOT à Mme FRANCOIS	Mme MERCIER à M. BLANCHARD
M. NEGRE à M. MALAGNOUX	M. TOURE à Mme ATTIA
M. LUCCHINI à M. MOLOSSI à partir de la question 6	Mme BESSIS à M. REITH
Mme CLASTRES à M. KNOLL partir de la question 31	Mme HEUGAS à Mme PILON
Mme VANSTEENKISTE à M. TRIQUENOT	M. VOISIN à Mme DE KERAUTEM
M. MONTEAGLE à M. MOSMANT à partir de la question 19	
Mme CARLIER à Mme RIDARD à partir de la question 5	

Absents :

M. MARTINEZ	Mme VAYSSIERE
M ATTIA	M. SANETRA
M. LECOEUR	M. SOW
M. BOUGES	M. HERVIEUX

Mme FERNANDEZ à partir de la question 6

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

A la majorité des voix, Mme FERNANDEZ , MM REITH, TRIQUENOT ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies ;

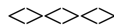
Sous la présidence de monsieur le maire, la séance est ouverte à 20h.

➤ **APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN ET DU 27 SEPTEMBRE 2007 :**

En l'absence d'observation, **M. le député-maire** soumet au vote du conseil municipal les comptes-rendus des séances du 28 juin et du 27 septembre 2007.

A l'unanimité,

Les comptes-rendus de conseil municipal du 28 juin et du 27 septembre 2007 sont adoptés.



➤ **QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES SANS DÉBAT**

• **Question orale posée par Mme LANNEAU pour le groupe *Communistes, apparentés, et citoyens***

« Monsieur le maire, chers collègues,

L'inauguration du centre dramatique national de Montreuil à la mi-novembre a été un vif succès. Avec l'extension du cinéma Méliès, qui passera de trois à six salles, nul doute que ces équipements auront un attrait populaire sans conteste.

Malheureusement, les détracteurs d'une culture populaire de qualité et accessible, dignes représentants d'une offre culturelle au rabais, ne souhaitent pas laisser de place à la création, à la diversité, à l'originalité et voient d'un mauvais œil le développement du cinéma qu'ils souhaitent livrer à la concurrence libre et non faussée.

Pourriez-vous nous dire, monsieur le maire, où en sont, à l'heure actuelle, les recours déposés par MK2 et UGC ? »

• **Réponse de Mme PESSIN-GARRIC**

Notre ville a l'ambition de soutenir et de développer toutes les initiatives visant à promouvoir une culture populaire de qualité et accessible. Près de 3 000 Montreuillois ont participé à l'inauguration du nouveau théâtre de Montreuil, ce qui confirme son attrait populaire. Le projet de transfert et d'extension de notre cinéma Georges Méliès procède de cette même intention.

Mais cette ambition n'est pas partagée par ceux qui veulent imposer leur loi pour servir leurs intérêts et désirs hégémoniques. « *Abus de position dominante* » et « *concurrence déloyale* » : les motifs invoqués par UGC et MK2 pour tenter de bloquer ce projet prêtent à rire quand on sait que ces deux groupes représentent 44 % des écrans parisiens et 55 % des entrées.

Ces motifs sont l'arbre qui cache la forêt. En attaquant le cinéma Méliès, c'est l'ensemble des salles bénéficiant d'aides publiques qu'ils visent.

En Seine-Saint-Denis, département déserté il y a plus de vingt ans par les grands groupes cinématographiques, le constat est unanime : sans l'effort des collectivités locales, nombre de cinémas de proximité auraient disparu. C'est le cas notamment du cinéma Méliès, abandonné par UGC en 1986, pour défaut de rentabilité.

Du point de vue juridique, les dossiers suivent leur cours. Cette bataille s'inscrit dans la durée. Nous ferons preuve de toute l'endurance nécessaire pour que justice soit faite. Aujourd'hui, 9 117 personnes ont signé la pétition de l'association *Renc'art* ;

158 réalisateurs, dont huit Palmes d'or ont exprimé leur soutien au projet. Cette mobilisation est unique dans l'histoire du cinéma.

Enfin, je vous informe qu'avec l'association *Renc'art*, l'équipe du cinéma et tous ceux qui estiment que ces recours constituent une menace sérieuse, tant pour notre cinéma, que pour tous les cinémas art et essai, une manifestation est prévue pour demain. Cette initiative sera l'occasion de rappeler à MM. VERRECHIA et KARMITZ, PDG respectifs d'UGC et MK2, que nous sommes bien déterminés à défendre notre cinéma, et plus largement le cinéma dans sa diversité. Oui, la diversité *du* cinéma passe par la diversité *des* cinémas.

J'invite toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'associer à cette manifestation à nous retrouver dès 15 heures devant la mairie. Je ne peux vous en dire plus quant à ce qui est prévu. Nous vous en dirons plus demain.

• **Question orale posée par Mme FERNANDEZ pour le groupe Communistes, apparentés, et citoyens**

« Monsieur le maire, chers collègues,

Les habitants de Montreuil se mobilisent pour revendiquer des moyens décents de transports.

Une série de besoins ont été recensés pour une meilleure qualité de vie pour tous. Cela concerne aussi bien les infrastructures lourdes telles que le métro et le tramway, que le réseau des bus et la tarification. Vous avez accompagné une délégation, avec d'autres élus locaux, auprès de M. MERY, vice-président du conseil régional d'Île-de-France chargé des transports, du collectif interquartiers des transports, qui depuis plusieurs mois s'est constitué sur cette question.

Pouvez-vous nous relater le résultat de cette rencontre et nous informer des perspectives offertes ? »

• **Réponse de M. ZEGUERMAN**

C'est à l'initiative des habitants que cette rencontre a eu lieu et, avec le député-maire, nous avons eu l'opportunité d'accompagner le collectif interquartiers – dont certains représentants sont présents ce soir et je les salue – pour rencontrer Serge MERY au conseil régional afin de pouvoir travailler dans le détail les revendications recensées par les habitants.

Le conseil régional, lors de cette rencontre, a opposé aux revendications nombreuses du collectif des difficultés budgétaires liées notamment aux financements trop faibles de l'État pour ce qui concerne les transports collectifs. Naturellement, bien que ces difficultés budgétaires soient réelles, notamment dans le cadre des compensations qui ne sont pas intervenues alors qu'un certain nombre de responsabilités ont été octroyées au conseil régional, ces raisons ne sont pas concevables pour les personnes qui utilisent au quotidien les transports collectifs et qui attendent pendant de longues minutes des autobus qui finissent par arriver surchargés du fait notamment de la trop faible fréquence et du non-respect des horaires. Par ailleurs, alors que la ville a aménagé la plupart des arrêts d'autobus sur l'ensemble de la voirie de Montreuil, les autobus ne permettent toujours pas un accès aisé aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes avec des poussettes.

La principale bataille reste le fait que les Montreuillois paient toujours deux fois plus cher pour traverser leur ville, alors que les Parisiens ne paient qu'une seule fois pour traverser la leur. De ce point de vue, il est naturel qu'à la fois le STIF et le conseil régional puissent apporter des réponses. C'est la raison pour laquelle Serge MERY s'est engagé à ce que les services de la Région et du STIF viennent débattre à Montreuil avec les usagers de l'ensemble de ces questions ; une date est en train d'être calée, puisque nous attendons, courant janvier, une réponse de leur part pour que nous puissions tenir cette réunion.

Par ailleurs, avec le député-maire et Jean-Jacques SEREY, nous avons rencontré hier le président-directeur général de la RATP, Pierre MONGIN, et nous avons abordé avec lui l'ensemble des difficultés recensées par les habitants de Montreuil, et notamment les difficultés liées aux bus. Nous avons là encore obtenu qu'il vienne discuter avec le collectif interquartiers d'ici à la fin janvier, afin de pouvoir mesurer les difficultés réelles rencontrées dans les bus au-delà même des statistiques qui ne permettent pas toujours de mesurer les difficultés réelles que nous rencontrons. Cela permettra naturellement d'appuyer l'ensemble des demandes auprès du STIF qui devront trouver des financements.

Enfin, le collectif a souhaité obtenir un soutien formel de la part du conseil municipal, et c'est la raison pour laquelle, monsieur le député-maire, je vous propose – si l'ensemble des conseillers en est d'accord – une motion de soutien qui pourrait être la suivante :

« Le collectif des usagers montreuillois des transports mènent depuis plusieurs mois des initiatives d'actions pour l'amélioration du fonctionnement des lignes d'autobus et la mise en place d'une zone unique à Montreuil. Reçu par le STIF le 4 décembre 2007, le collectif a décidé en réunion plénière le 10 décembre 2007 de poursuivre et d'intensifier son action.

» Afin de donner plus de force à ce combat, le conseil municipal de Montreuil, lors de sa réunion du 13 décembre 2007, lui apporte son soutien total et mettra tout en œuvre pour que ses légitimes revendications aboutissent dans les meilleurs délais. »

• **Question orale posée par Mme PILON pour le groupe Avec les verts Montreuil ville ouverte**

« Monsieur le maire, chers collègues,

Pouvez-vous nous dire, pour chacune des trois catégories de logement social, combien de logements ont été réalisés à Montreuil ces cinq dernières années et combien sont programmés pour les années prochaines, en séparant par opérateur, OPHM (et auparavant OPHLM et Semimo) et autres opérateurs ? »

• **Réponse de M. SEREY**

Dans un contexte de crise nationale du logement, la ville de Montreuil, qui compte d'ores et déjà 37 % de logements sociaux, a vu la construction de 1 122 logements sociaux neufs depuis 2002 :

123 en PLS (logement social intermédiaire) ;

794 en PLUS (logement social « classique ») ;

205 en PLAI (logement très social).

Ces logements sociaux sont majoritairement construits dans les quartiers de la ville qui en comptent le moins. À ces logements sociaux neufs, il convient d'ajouter les 236 logements sociaux créés par des procédés d'acquisition – amélioration qui permettent de résorber l'habitat insalubre. Pour être complet, je vous informe que 806 nouveaux logements sociaux sont programmés d'ici à 2010. Il convient de préciser que la ville ne bénéficie que de 20 % des attributions sur les logements sociaux construits à Montreuil.

Malheureusement, toutes les villes ne font pas le même effort. 742 « maires-délinquants », dont les villes se situent actuellement sous le seuil obligatoire des 20 % de logements sociaux, refusent en effet de construire les logements dont nous avons besoin et qui seuls permettraient d'enrayer la crise du logement qui frappe notre pays.

- **Question orale posée par M. MOSMANT pour le groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte***

« Monsieur le maire, chers collègues,

Lors du dernier conseil municipal, vous avez promis aux Montreuillois de présenter les coûts de l'ensemble des travaux réalisés par la ville dans la tour administrative, tour dite R 14 que vous revendez cette année à un opérateur privé.

Le coût de ces travaux est une donnée essentielle pour évaluer le bilan pour la ville de l'achat et de la revente de cette tour. Il nous semble étonnant que vous n'ayez pas fait établir ce chiffrage avant la décision de revente.

Un mois après, nous n'avons toujours pas obtenu le chiffrage de ces travaux effectués.

Pourriez-vous indiquer à nos concitoyens quel est le montant des travaux effectués dans la tour depuis son achat par la ville ? »

- **Réponse de M. BLANCHARD**

La Ville a investi 2 320 000 € pour l'amélioration des conditions de travail du personnel communal et la qualité de l'accueil des Montreuillois dans la tour R 14 entre 2001 et 2007.

- **Question orale posée par Mme CARLIER pour le groupe *Avec Vous***

« Monsieur le maire, chers collègues,

Les habitants en fauteuil roulant ne peuvent toujours pas utiliser la poste principale du boulevard Rouget de l'Isle.

En effet, la rampe d'accès les conduit à une porte impraticable pour eux et dont l'ouverture au bord d'un escalier les met en danger.

Où en sont, monsieur le maire, les échanges entre la municipalité et la Poste pour remédier à cette discrimination ? »

- **Réponse de M. LUCCHINI**

Comme vous le soulignez justement, les personnes handicapées en fauteuil roulant ne peuvent accéder au bureau de poste Montreuil principal, ce qui constitue une discrimination inacceptable, privant ainsi nos concitoyens handicapés des services de base offerts par la poste : retrait des colis, des recommandés, affranchissements, etc.

La municipalité et la Poste ont travaillé de concert pour remédier à ce problème ; la commission communale des personnes handicapées s'est rendue sur place pour élaborer avec les techniciens de la Poste les aménagements nécessaires pour rendre le bureau de poste accessible aux personnes en fauteuil roulant.

Je peux vous indiquer que les travaux sur la rampe d'accès et l'automatisation de la porte d'accès au bureau débuteront le 14 janvier prochain et dureront une quinzaine de jours.

Un des guichets du bureau de Montreuil centre-ville sera par ailleurs équipé d'un système d'aide auditive pour personnes malentendantes.

- **Question orale posée par Mme BABUT pour le groupe *Avec Vous***

« Monsieur le maire, chers collègues,

Au moment où notre municipalité met en œuvre des actions particulièrement importantes pour permettre à l'ensemble des petits Montreuillois de bénéficier d'activités socio-

éducatives, l'Éducation nationale refuse d'accueillir dans nos écoles maternelles les enfants n'ayant pas 3 ans en décembre de l'année.

Or, cette scolarité précoce est pratiquée dans de nombreuses villes, y compris sur le département. C'est de fait une inégalité qui s'instaure dès le plus jeune âge. Sans parler des enfants qui doivent être maintenus en crèche au-delà de leurs 3 ans, « bloquant » ainsi des places pour les plus jeunes.

Que compte faire la municipalité face à cette situation ? »

- **Réponse de M. DARRÉ**

L'accueil des 2-3 ans ou plus précisément des 2 ans et demi / 3 ans a, comme vous le soulignez, considérablement chuté. Il n'y a plus qu'une vingtaine d'enfants de cet âge qui sont scolarisés cette année contre plus de deux cents il y a quelques années.

Année après année, budget après budget, la droite porte atteinte à notre Éducation nationale. Depuis 2002, ce sont 50 000 postes qui ont été supprimés dans l'Éducation nationale, dont 25 000 postes d'enseignants. C'est une logique uniquement comptable et dogmatique qui guide cette politique funeste pour l'avenir de nos enfants et de notre pays. Pour le budget de 2008, ce sont encore 11 500 postes qui ne seront pas remplacés dans l'Éducation nationale.

Qui peut sérieusement croire que ces coupes massives n'ont et n'auront aucune répercussion sur la qualité de l'enseignement ?

La non-scolarisation des enfants de 2-3 ans est le résultat de cette politique.

La municipalité souhaite résolument l'ouverture de classes spécifiquement pour les 2-3 ans, comme cela s'était fait au cours des années 2001 et 2002. La municipalité a par ailleurs mis au centre de son action la question de la petite enfance. D'ici à la fin 2009, ce sont ainsi 495 enfants supplémentaires qui seront accueillis dans nos crèches.

- **Question orale posée par M. TOMÉ pour le groupe Avec Vous**

« Monsieur le maire, chers collègues,

La ministre Mme BOUTIN, chargée du logement et de la ville, vient de transmettre une circulaire aux préfets relative aux dispositifs d'accueils, d'hébergement et d'insertion pour la période hivernale 2007/2008.

Dans celle-ci, elle précise que des crédits viennent d'être délégués aux préfets dont l'objet est de « solder le financement des mesures décidées par le gouvernement le 8 janvier dernier au titre de l'hébergement. Ces mesures concernent :

- l'extension des horaires d'ouvertures des centres d'accueil ;
- l'amélioration qualitative des places d'hébergement ;
- l'ouverture de 6 000 places de stabilisation ;
- l'ouverture de 9 000 places de maisons relais ;
- la mobilisation de logements dans le parc privé ;
- et enfin, la transformation de places hivernales en places pérennes à l'année. »

Pourtant, encore aujourd'hui l'ensemble du réseau local de la ville se heurte à une saturation des dispositifs d'accueils d'urgence. Pourtant, le Département, voire la Ville, dans le cadre des permanences d'urgence sont conduits régulièrement à devoir assumer les hébergements en urgence en hôtel, car aucune place n'est disponible en structure.

Avez-vous été informé, monsieur le maire, des modalités de mise en œuvre de ce plan hivernal sur notre ville ? »

- **Réponse de Mme RIDARD**

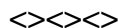
Nous n'avons toujours pas été informés officiellement des modalités de mise en œuvre du plan hivernal du gouvernement sur notre ville. Nous savons cependant que la politique de démantèlement des acquis sociaux que mène le gouvernement et le non-respect de la loi dite solidarité renouvellement urbain, obligeant les communes à construire 20 % de logements sociaux sur leur territoire ont pour conséquences d'appauvrir des parties entières de la population et de jeter toujours plus de gens à la rue.

Pour cette raison, notre ville reste d'autant plus engagée sur les questions d'hébergement d'urgence. Un dispositif d'accueil de nuit des sans domicile fixe, mis en place par la ville en partenariat avec la Cité Myriam, accueille des célibataires au 168 avenue du Président Allende, et des femmes avec enfants au 31 rue de la Fédération. Le centre d'orientation sociale Les Sureaux souhaite reprendre et développer les activités de cette résidence sociale accueillant des femmes en grande difficulté. Ce projet, qui permettrait de doubler le nombre de personnes accueillies, nécessite néanmoins un soutien ferme de l'État.

En cas de très grand froid (lorsque les températures sont inférieures à 10°), le gymnase Romain Rolland et le préau de l'école primaire Henry Wallon sont en mesure d'accueillir des sans-abri, au moyen de lits de camp entreposés sur place. Depuis la semaine dernière, ont ouvert au 70 rue Douy-Delcupe les Bébés du cœur, dont l'objectif est de permettre aux mamans allant aux Restos du cœur de bénéficier d'un endroit d'accueil et d'écoute, pour elles et leur bébé.

Il convient également de saluer le travail accompli par le réseau associatif montreuillois d'entraide, particulièrement actif lors des périodes hivernales. Le Secours catholique, Emmaüs, la Croix rouge, Solidarité accueil Montreuil, le Secours populaire, l'association Aurore, le Lions' club, les Restos du Cœur, le centre Accueil 93 fournissent une aide alimentaire, sanitaire, d'accompagnement et de domiciliation fondamentale.

Comme vous le voyez, la ville dispose d'un large réseau d'hébergements d'urgence et met tout en œuvre pour protéger les plus vulnérables du froid, et en premier lieu les sans domicile fixe. Une enquête de juillet 2006 de l'association des maires des grandes villes de France montre que Montreuil est la cinquième ville de France pour le nombre d'infrastructures d'hébergements d'urgence, elle est aussi la troisième ville d'Île-de-France (après Paris 14^e et Nanterre). Nous souhaiterions, dans l'intérêt du plus grand nombre, que la mobilisation et la solidarité à l'échelle nationale soient à la hauteur de notre engagement au plan local.



Vœu de soutien à l'action du collectif des usagers montreuillois pour l'amélioration du fonctionnement des transports publics :

À l'issue des questions et réponses orales sans débat, **M. le député-maire** soumet à l'approbation du conseil municipal le texte de soutien dont lecture a été donnée par M. ZEGUERMAN sur proposition du collectif inter-quartiers des transports.

A l'unanimité

EMET LE VŒU SUIVANT :

Afin de donner plus de force à ce combat, le conseil municipal de Montreuil lors de sa réunion du 13 décembre 2007 lui apporte son soutien total et mettra tout en œuvre pour que ses légitimes revendications aboutissent dans les meilleurs délais.

La délibération n°2007_406 est adoptée.



M. le député-maire propose une suspension de séance pour permettre la présentation de l'analyse rétrospective des finances de la ville, exercices 1999 à 2006, par M. Christian ESCALLIER, directeur général du cabinet Klopfer.

➤ **SUSPENSION DE SEANCE**

Après un rappel de quelques notions essentielles à la bonne compréhension des comptes financiers d'une collectivité, **M. ESCALLIER** présente la structure des comptes de la ville pour l'année 2006. Ces derniers affichent une dépense totale de 201,7 millions, soit + 14,9 % par rapport à 2005, du fait essentiellement de l'investissement qui, entre 2005 et 2006, a augmenté de 20 millions d'euros. Le montant total des recettes s'élève à 180 millions d'euros, dont 5 millions d'euros d'emprunt.

Les recettes de fonctionnement hors produits financiers, établies à 165 millions d'euros, ont permis de financer des dépenses de gestion à hauteur de 128 millions d'euros et des frais financiers pour 8 millions d'euros, dégageant ainsi une épargne brute de 29,5 millions d'euros qui a servi au paiement de la tranche 2006 du capital de l'emprunt (17 millions d'euros) et à l'autofinancement d'une partie des 48 millions d'euros d'investissements réalisés en 2006.

Évolution de l'épargne brute de la ville de Montreuil depuis 1999

L'effort d'épargne et d'autofinancement de la ville a triplé entre 1999 et 2005, passant de 10 millions d'euros pendant la période 1999 à 2002 à 30 millions d'euros entre 2002 et 2005, accusant ensuite un très léger repli entre 2005 et 2006 en passant de 30,4 millions à 29,5 millions d'euros.

Le très net redressement financier de la ville constaté durant la période 2002 à 2005 a été possible grâce à une très forte maîtrise des dépenses de fonctionnement qui ont augmenté moins rapidement que l'inflation. Cet effort de tenue des dépenses de fonctionnement pendant trois à quatre ans – que très peu de collectivités ont réussi à consentir – explique près du quart de l'amélioration de l'épargne brute de la ville sur la période, les trois autres quarts provenant des hausses fiscales.

L'épargne brute de la ville de Montreuil pour l'année 2006 (29,5 millions d'euros) représente 17,8 % des recettes de fonctionnement, alors que les villes comparables n'appartenant pas à des groupements intercommunaux sont en moyenne à 11,4 %. Le seuil d'alerte, que la ville tutoyait entre 2002 et 2004, se situe à environ 7 %.

Les principaux postes de recettes et de dépenses de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la ville, établies à 165,6 millions d'euros (soit + 2,8 % en 2006) proviennent de la fiscalité directe : taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, taxe professionnelle (49 %) ; d'autres impôts municipaux (10 %) ; de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est le principal concours de l'État aux collectivités (environ 25 %) et d'autres recettes diverses.

En termes de fiscalité, la ville affiche comme caractéristiques principales :

- des *bases plutôt faibles sur les quatre taxes* (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, taxe professionnelle) du fait principalement de la taxe professionnelle, puisqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, la ville a perdu d'importantes bases de taxe professionnelle ;
- un *potentiel fiscal relativement modéré*, situé à environ 20 à 30 % en dessous de la moyenne des villes d'Île-de-France, dû notamment à des bases de taxe professionnelle inférieures de 50 % à la moyenne ;
- des *bases modérées, mais dynamiques*. Les taxes des impôts des ménages augmentent chaque année de 3 à 4 % (un à deux points au-dessus de la majoration forfaitaire appliquée par l'État). La taxe professionnelle a enregistré une augmentation de 12,3 % en 2005 (la moyenne nationale étant de l'ordre de 2 à 3 %), de 3,1 % en 2006 et de 4,6 % en 2007. L'augmentation naturelle des bases procure chaque année à la ville 2 à 4 millions d'euros de recettes supplémentaires (créations de logements, nouvelles entreprises ou développement d'entreprises) ;
- un *taux de fiscalité élevé* concernant la taxe professionnelle, puisqu'il s'établit à 29,94 % pour un plafond autorisé au niveau national de 31 % et que la moyenne des grandes villes se situe entre 17 et 18 %. En revanche, les taux de fiscalité pour les ménages (habitation et foncier bâti) restent dans la moyenne.

Il convient de rappeler que la ville a voté un abattement à la base de la taxe d'habitation de 15 % – abattement que très peu de communes ont institué –, ce qui représente de manière uniforme un abattement de 86 euros par contribuable et coûte à la ville 3,2 millions d'euros chaque année. Par ailleurs, sur les 40 000 foyers fiscaux montreuillois, seulement 43 % paient la taxe d'habitation indépendamment de leurs revenus, d'autres bénéficient d'allègements plus ou moins importants, y compris en fonction de leurs revenus, d'autres sont totalement exonérés.

Les dégrèvements en fonction des revenus sont financés par l'État qui, très probablement, reviendra sur ces modalités dès 2009, ce qui constituera alors un risque non seulement pour les contribuables, mais également pour les communes qui ne récupéreront plus le produit correspondant et verront leur capacité d'investissement très réduite.

Autre recette de fonctionnement non négligeable, mais très volatile : *les droits de mutation*, puisque la ville touche 1,2 % des transactions immobilières non soumises à TVA. Les droits de mutation qui ont représenté environ 1,5 million à 2,5 millions d'euros entre 1999 et 2005 sont passés à 3,6 millions d'euros en 2006.

Les concours de l'État aux collectivités sont foisonnants, mais ils ne sont pas à périmètre constant et ont des règles d'attribution qui changent chaque année. Depuis 1999, ils ont augmenté de 2,2 % par an et, en 2006, de 0,9 %. Alors que l'enveloppe nationale des concours de l'État aux collectivités a augmenté de 2,5 % en 2006, Montreuil, qui est très dépendante des dotations, sacrifiées et appelées à disparaître, n'a bénéficié que d'une faible part.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4,1 % en 2006. Il est à souligner que la baisse des frais financiers a nettement contribué à la bonne tenue des dépenses sur la période 2003-2005.

Les dépenses de fonctionnement, établies à 136 millions d'euros en 2006, sont constituées des frais de personnel (59 %), d'achats divers (27 %), de subventions (5 %), dépenses diverses (3 %) et de frais financiers (6 %) qui, bien que réduits de moitié par rapport à 1999, restent supérieurs à la moyenne qui est de l'ordre de 3,4 %.

Les postes qui ont évolué significativement au cours des dernières années sont les suivants :

- les *dépenses de personnel* qui, depuis 1999, augmentent en moyenne de 3 % chaque année ;

- les *achats* qui, après avoir suivi l'inflation entre 1999 et 2004, ont connu une accélération en 2005 (+ 7 %) pour s'établir à + 3,7 % en 2006 ;
- les *subventions* qui augmentent régulièrement de 5 % par an ;
- les *frais financiers* (intérêts de la dette) qui ont diminué d'un tiers en masse financière entre 1999 et 2005 sont restés stables en 2006, alors que la ville s'est désendettée, ce qui s'explique par la hausse des taux d'intérêt constatée dès la fin de l'année 2005 en Europe. Cependant, la ville ayant contracté l'essentiel de sa dette à des taux fixes, elle est peu touchée par la flambée des taux variables ;
- l'*investissement*. Alors que la moyenne des villes de même strate investit entre 30 millions et 50 millions d'euros par an, Montreuil a peu investi entre 2000 et 2004 (environ 20 millions d'euros) ; en 2005, elle connaît un léger redémarrage avec 28 millions, pour atteindre 48 millions d'euros en 2006, les investissements ayant porté sur des opérations exceptionnelles et sur l'accentuation de travaux sur le patrimoine.

Entre 2000 et 2005, les ressources dégagées pour financer les investissements (avant emprunt) étaient supérieures aux investissements réalisés, ce qui a permis à la ville de se désendetter et de constituer quelques réserves.

En 2006, la courbe s'inverse, puisque le montant des investissements est supérieur aux ressources de près de 8 millions d'euros. Cependant, les réserves antérieurement constituées ont non seulement permis de financer les investissements, mais également de poursuivre le désendettement à hauteur de 12 millions d'euros.

Grâce à la reconstitution de l'épargne brute, l'endettement en capital qui s'établissait à 210 millions d'euros en 2000 a pu décroître jusqu'à 179 millions d'euros en 2006, ce qui représente 1 793 €/habitant, alors que la moyenne des villes comparables est à 1 545 €/habitant.

Il convient toutefois de noter que ce ratio par habitant n'est pas très significatif dans la mesure où la dette n'est remboursée par la population que dans une très faible mesure. Financièrement, le surendettement se définit en fonction de la capacité de la ville à pouvoir rembourser la dette, la principale ressource étant l'épargne brute.

Alors qu'entre 2000 et 2002, le ratio d'endettement de la ville se situait autour d'une vingtaine d'années, il est descendu progressivement à six années à la fin de 2006. Cela témoigne de la bonne santé financière de la ville dont la capacité de désendettement est meilleure que la moyenne des villes comparables qui est de sept ans et demi, et par ailleurs inférieure à la durée de vie des équipements.

Pour conclure sur ces sept années d'histoire financière de la ville, **M. ESCALLIER** constate de manière patente que le redressement financier qui a été opéré de 2002 à 2005 est passé par trois leviers :

- une stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement maintenues sous l'inflation en augmentation ;
- des relèvements de taux fiscaux : 20 % sur les impôts payés par les ménages, 30 % sur la taxe professionnelle ;
- une modération des investissements.

Ce qui a conduit à un triplement de l'épargne brute qui est passée de 10 millions à 30 millions d'euros et à un désendettement de l'ordre de 15 %. Ces résultats obtenus entre 2002 et 2005 ont permis de desserrer l'étau financier en 2006, avec des dépenses de fonctionnement qui augmentent de 4 % sans trop affecter la solvabilité globale et un rehaussement de l'investissement à 48 millions d'euros sans perturber la poursuite du désendettement (-12 millions d'euros) dont la capacité reste estimée à six ans.

Le redressement financier de la ville est passé par le redressement de la section de fonctionnement, et l'enjeu au cours des années à venir sera la tenue de cette section de fonctionnement, éventuellement un arbitrage entre l'investissement et le fonctionnement.

Le maintien des capacités de la ville passera par une certaine maîtrise de la section de fonctionnement, c'est-à-dire par des dépenses de fonctionnement qui n'augmentent pas trop vite par rapport aux recettes, ce qui se fera dans un contexte compliqué puisqu'il faut s'attendre, dans les trois ou quatre années à venir, à une baisse des concours de l'État de toutes natures.

M. le député-maire remercie M. ESCALLIER pour la clarté de son exposé, puis il donne la parole aux conseillers qui souhaitent s'exprimer.

M. MOSMANT a relevé dans la présentation de M. ESCALLIER que celui-ci confirmait la situation peu brillante de la ville entre 2002 et 2004, et que l'une des causes principales du redressement a été la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui ont augmenté moins vite que l'inflation. Cependant, fait-il remarquer, « *on n'avait pas le choix, les finances de la ville étaient dans un sale état !* » comme le disaient à l'époque les élus du groupe MVO, alors que certains se complaisaient à dire le contraire... Ensuite, en travaillant sur les dépenses de fonctionnement, la municipalité a accepté de faire ce que « *certaines camarades de la majorité* » ont toujours refusé dans leurs dires, c'est-à-dire gérer l'austérité.

M. MOSMANT partage assez l'avis de M. ESCALLIER lorsqu'il dit que le montant de la dette par habitant n'est pas un indicateur particulièrement significatif. En revanche, il n'est pas du tout d'accord pour dire que la capacité de désendettement est un indicateur plus fiable, dans la mesure où cette capacité de remboursement de la dette en un nombre d'années d'épargne brute peut varier très rapidement.

Pour toutes ces raisons, il se demande si l'augmentation des besoins de financement de la ville, qui est de l'ordre de 8 millions d'euros, n'est pas un signe avant-coureur d'une possibilité de nouveau dérapage. D'autre part, **M. MOSMANT** aimerait comprendre les raisons pour lesquelles Montreuil dépend beaucoup plus que la plupart des communes des dotations de l'État, comme l'a dit M. ESCALLIER dans son exposé.

Enfin, **M. MOSMANT** revient sur la conclusion du cabinet Klopfer qui confirme la manière dont les élus du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte* analysent le budget de la ville depuis plusieurs années, à savoir :

- une stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement, autrement dit, *gérer l'austérité* ;
- une modération des investissements, c'est-à-dire *priver la population de ce à quoi elle a droit* ;
- un relèvement des taux fiscaux, sous-entendu *faire payer le relèvement de la ville à sa population*.

Ce sont les trois raisons qui, depuis le début de la mandature de M. BRARD, ont conduit les élus du groupe MVO à rejeter toutes les propositions de budget de la ville.

M. ESCALLIER n'a pas dit que Montreuil « *dépendait beaucoup plus que la plupart des autres villes* » des dotations de l'État, mais que Montreuil dépendait pour une grande partie de dotations de l'État qui sont condamnées à être réduites, voire à disparaître. Il s'agit en effet de compensations d'exonérations fiscales que l'État met en place, puis réduit systématiquement dans un deuxième temps et qui, généralement, bénéficient davantage à des contribuables montreuillois qu'à un contribuable moyen national. Par ailleurs, le principal apport de l'État aux collectivités, qui sera très certainement visé dans la loi de finances 2009, est la taxe d'habitation pour laquelle la ville, qui compte de nombreux ménages dégrévés ou exonérés, a été compensée par l'État à hauteur de 7 millions d'euros. Toutes les collectivités dépendent des dotations de l'État pour un quart à un tiers de leur budget. Certaines dotations vont augmenter, d'autres vont se stabiliser, d'autres encore vont diminuer, et ce

sont essentiellement ces dernières dont bénéficie Montreuil, du moins dans une proportion significative.

M. ESCALLIER ne considère pas que l'augmentation de 8 millions d'euros des besoins de financement soit le début d'un nouveau processus de dégradation de la solvabilité. En 2006, la ville disposait de réserves en fonds de roulement suffisantes pour couvrir ses besoins sans emprunter, ou très peu. En maintenant la situation, les réserves s'épuisent et l'emprunt devient nécessaire. Or, il n'y a aucun mal pour une collectivité à emprunter : la dette ne devient inappropriée que si les remboursements que l'on met en face ne sont pas suffisants. Le ratio de capacité de désendettement en années que réprovoque M. MOSMANT, qui compare la dette aux ressources, permet justement de dire si l'emprunteur a les moyens ou non de rembourser la dette. Les 8 millions d'euros ne sont pas le prélude à une dégradation de la situation de la ville si celle-ci se donne les moyens de rembourser cette dette.

M. MALAGNOUX remercie M. ESCALLIER pour l'introduction qu'il a faite au débat qui va animer le conseil municipal et fait remarquer que M. MOSMANT a oublié de pointer les responsabilités externes, notamment les décisions gouvernementales. Il cite l'exemple de l'exonération de taxe professionnelle octroyée par l'État à certaines entreprises qui fragilise des communes qui, comme Montreuil, ont fait le choix de taxer ceux qui ont de l'argent. Cependant, il rend hommage à M. MOSMANT d'avoir avoué que les élus du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte* ont voté contre les budgets qui ont permis le redressement financier de la ville.

Mme CLASTRES ne partage pas l'analyse de M. ESCALLIER et se propose d'exprimer son point de vue au moment du débat sur le budget. Par ailleurs, elle ne comprend pas que ce rapport n'ait pas été remis aux élus avant la séance du conseil municipal, ainsi qu'il en était d'usage précédemment.

M. MALAGNOUX précise que le rapport du cabinet Klopfer est disponible depuis plus d'un mois sur le site Internet de la ville, ainsi qu'il l'a annoncé lors de la dernière séance du conseil municipal.

M. le député-maire revient sur la présentation de M. ESCALLIER, qui a indiqué que 43 % des ménages montreuillois n'étaient pas dégrévés sur la taxe d'habitation, pour préciser que ces ménages ne paient pas pour les 57 % de ménages qui bénéficient de dégrèvements ou d'exonérations. Par ailleurs, il rappelle que la prise en compte du revenu dans le calcul de la taxe d'habitation résulte de l'amendement qu'il a fait voter à l'Assemblée nationale en 1989. celui-ci a été supprimé partiellement lorsque la droite est revenue au pouvoir, pour être ensuite rétabli par le gouvernement Jospin.

La majorité municipale n'a jamais nié la crise financière par laquelle est passée la ville. Celle-ci est liée notamment au sinistre de la Semimo qui finançait les déficits du logement social grâce aux excédents de l'immobilier d'entreprise, conséquence de la crise de l'immobilier d'entreprise survenue à la fin des années quatre-vingt-dix. Cette crise a en effet généré la perte de près de 10 000 emplois et la fermeture d'une quantité importante d'entreprises sur le territoire de la ville, privant celle-ci de recettes importantes de taxe professionnelle.

M. le député-maire souligne qu'à l'époque, la majorité municipale a néanmoins pris le parti de maintenir les dépenses liées à sa politique sociale, préférant réduire les investissements et stabiliser les taux de la fiscalité qui n'ont été augmentés qu'à la sortie de cette période de crise.

M. ESCALLIER a expliqué que l'État avait déjà réduit ses dotations en matière d'indexation en laissant prévoir pour le futur des réductions nouvelles très importantes. Celles-ci concernent notamment des exonérations qui bénéficient aux familles les plus modestes de Montreuil, en particulier les exonérations ou les plafonnements de taxe professionnelle.

M. le député-maire constate que les choix gouvernementaux qui s'annoncent vont conduire les gens modestes à devoir financer la solidarité avec des gens plus pauvres, dans la

mesure où les collectivités ne bénéficieront plus, pour tout ou partie, des compensations qui résultent des exonérations consenties par des gouvernements de gauche au bénéfice des familles les plus modestes. Le président de la République l'a dit, « *les caisses de l'État sont vides* », en oubliant toutefois de préciser qu'il les avait lui-même vidées, à l'occasion en particulier du paquet fiscal de l'été dernier qui représente un coût pour chaque Français de 250 €.

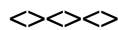
M. le député-maire rappelle qu'il y a sept ans, la majorité municipale a choisi le cabinet Klopfer, connu pour sa réputation de rigueur, parce que montrer la vérité sur la situation financière de la ville, c'était se donner les moyens de maîtriser cette réalité, en particulier les frais de fonctionnement, sans jamais toucher à la politique sociale, mais en réduisant les investissements pour ne pas augmenter le taux des impôts.

Enfin, il tient à rassurer M. MOSMANT sur le futur en annonçant que le volume des investissements de 2007 est estimé à 55 millions d'euros, soit une progression de 15 à 20 % par rapport à l'année précédente, ce qui ne peut que réjouir tous ceux qui aiment la ville.

M. le député-maire remercie de nouveau M. ESCALLIER et propose de reprendre la séance du conseil municipal.

➤ REPRISE DE LA SEANCE

Avant d'aborder l'ordre du jour, **M. le député-maire** indique que les questions 34, 38, 47, 50 et 68 sont retirées.



➤ PROJETS DE DELIBERATION

• Budget primitif 2008 – Ville

M. MALAGNOUX présente le projet de budget primitif 2008 qui a été construit dans un contexte politique, économique et social rendu difficile par la politique gouvernementale. En effet, dans un environnement relativement contraint, la ville doit rester prudente, notamment dans ses prévisions de recettes du fait d'un certain nombre d'éléments, comme :

- * les modifications par l'État des règles du jeu fiscal, au bénéfice des grandes entreprises et des plus riches (notamment, le plafonnement à la valeur ajoutée de la taxe professionnelle, qui coûte plus de 200 000 € par an à la ville) ;
- * la sortie possible du Fonds de solidarité de la région Ile-de-France ;
- * la chute de la dotation de compensation de la taxe professionnelle et plus largement la remise en cause des règles de progression des concours financiers de l'État aux collectivités.

La maîtrise affirmée des dépenses de fonctionnement et le dynamisme de la ville en matière de développement économique ont cependant porté leurs fruits. Comme l'a montré l'analyse financière du cabinet Klopfer, les ratios financiers se sont nettement améliorés depuis l'an 2000 et l'autofinancement dégagé permet d'amplifier la politique d'investissement. Grâce à sa politique, la majorité municipale est aujourd'hui en mesure de proposer au conseil municipal de confirmer l'engagement pris en 2006 de stabiliser la fiscalité locale pour une période de dix années, malgré le désengagement de l'État.

Par ailleurs, la ville, tout en poursuivant son désendettement, peut mettre en œuvre l'ensemble des priorités qu'elle a fixées, parmi lesquelles :

- * la poursuite du PELG (projet éducatif local et global) pour lequel il est prévu un budget de fonctionnement de 4,4 millions d'euros ;
- * la santé, la solidarité et l'intégration (+ 16,5 %) ;
- * la petite enfance (+ 13,7 %) avec, à court terme, 495 enfants supplémentaires qui bénéficieront d'un accueil dans les équipements municipaux et associatifs et le lancement, en 2008, de trois nouvelles crèches qui pourront accueillir 255 enfants ;
- * la culture (+ 15,7 %) avec le déploiement d'une trentaine de conventions de coopération culturelle avec les associations qui ont été signées en 2007, la création d'un nouveau lieu d'exposition rue de l'Église, le développement de l'activité de l'École nationale de musique et de danse (ENMD).

Le programme d'investissements, véritable traduction de la politique de la majorité municipale en matière d'aménagements de la ville et d'engagements envers les Montreuillois comprend notamment :

- * la poursuite des opérations importantes lancées ces dernières années : la rénovation et l'extension des crèches Les Pins et Églantine (4,4 millions d'euros), les travaux à l'école Nanteuil (2,85 millions d'euros), la poursuite de la réhabilitation de l'ancien collège Paul Eluard (2,1 millions d'euros), les travaux à l'École nationale de musique et de danse (1,1 million d'euros), la réhabilitation du gymnase Delaune (0,82 million d'euros) démarrée en 2007 ;
- * le projet de renouvellement social et urbain dans le quartier Bel air (3,32 millions d'euros) comprenant notamment les aménagements de voirie et les crédits d'étude, la maîtrise du foncier, les travaux sur les bâtiments avec les réhabilitations des écoles Henri Wallon, Anatole France, la maternelle des Grands Pêcheurs, et enfin la réfection de la salle de sports du Bel-Air ;
- * la continuation du projet Cœur de ville avec la construction et l'aménagement du nouveau cinéma six salles, ainsi que la restructuration de la halte-garderie de la cité de l'Espoir ;
- * le programme de rénovation de voirie et de réalisation de voies nouvelles et de circulations douces (1,78 million d'euros) ;
- * la progression du programme d'entretien et de renouvellement du patrimoine bâti et immobilier, ainsi que la poursuite des acquisitions foncières, soit un total de 7,23 millions d'euros (+ 11 %) ;
- * les subventions d'équipement (surcharges foncières et participations d'équilibre aux ZAC Ilôts de l'Église et Rosny-Vitry), parmi lesquelles le versement de 1 million d'euros à l'OPHM ;
- * enfin, les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage qui génèrent un besoin de crédits de 709 800 €.

Après avoir souligné que l'esprit général du projet de budget primitif 2008 est conforme aux orientations qui ont été présentées lors du conseil municipal du 8 novembre dernier, **M. le député-maire** donne la parole aux conseillers municipaux qui souhaitent s'exprimer.

« *En fait de budget, nous avons eu le programme électoral de l'an prochain. Il ne reste plus qu'à ajouter quelques "demain, on rase gratis !" et nous saurons à quoi nous en tenir !* » déclare en préambule **M. MOSMANT** qui se félicite néanmoins de voir apparaître dans ce budget un véritable engagement financier de la commune sur la petite enfance.

Pendant toute la durée de ce mandat, les élus du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte* n'ont pas cessé de mettre l'accent sur le retard de Montreuil en matière d'accueil de la petite enfance. En 2003, 15,2 % de réponses favorables, soit moins d'une place en crèche

pour six demandes – et non pas 27 % comme l'a répété si souvent M. le maire qui fait semblant de ne pas savoir lire les rapports fournis par ses services !

À ce sujet, les élus du groupe *MVO* se réjouissent d'avoir enfin été entendus et ils sont heureux que la ville se décide, à quelques mois des élections, à lancer une campagne de création et de rénovation des crèches, même si ces crèches coûtent bien plus cher qu'elles ne l'auraient dû. En effet tout doit être fait dans l'urgence pour être fini, ou du moins montrable, avant les élections. Par ailleurs, les entreprises candidates à l'exécution des travaux sont conscientes de cette urgence et en profitent pour augmenter leurs prix.

Les dépenses d'équipements sont annoncées en forte augmentation par rapport à l'an dernier. Effectivement, à près de 400 € par habitant, elles sont quatre fois supérieures à ce qu'elles étaient en 2002 (soit un an après les élections) et jusqu'en 2005.

En 2002, la dépense en matière d'équipements était moitié moindre à Montreuil que dans les villes équivalentes. Le résultat est clair : des écoles repeintes pour masquer les fissures, des travaux sans cesse ajournés... L'école Nanteuil dont la rénovation était une « *priorité absolue* » déjà en 2000 et qui n'est rénovée que sept ans après. La voirie pour laquelle la majorité municipale avait l'air de dire que de gros efforts avaient été faits et qui est majoritairement dans un état lamentable. L'éclairage nocturne qui n'est rien de moins qu'aléatoire dans certains quartiers. Les bâtiments publics qui sont des passoires énergétiques et dont le chauffage coûte de plus en plus cher aux Montreuillois. **M. MOSMANT** cite l'exemple de la grande halle du parc Montreuil pour laquelle les travaux d'isolation n'ont pas été entrepris à temps. Faute d'avoir investi à bon escient, non seulement la majorité municipale impose à ses concitoyens des dépenses colossales en chauffage, mais de plus, elle participe à l'effet de serre.

Bien gérer une ville, ce n'est certainement pas reconstruire à la « va-vite » et donc aux plus hauts prix juste avant les élections tout ce que l'on a laissé s'écrouler petit à petit pendant des années. Bien gérer une ville, ce n'est pas diminuer sévèrement les dépenses au lendemain des élections pour les multiplier par quatre un an avant les élections suivantes. Au mieux, cela s'appelle une gestion électoraliste, au pire, cela s'appelle une gabegie et un gaspillage des deniers publics.

L'année prochaine, comme le montre le projet de budget, la majorité municipale a prévu de « mettre le paquet » sur la rénovation du Bel Air. Là encore, ce n'est pas trop tôt, après avoir, pendant des années, abandonné ce quartier comme les quartiers de l'est de la ville et comme La Noue ! Dans le même temps, la majorité municipale investit dans le Bas-Montreuil en disant avoir agi et où l'essentiel de son action a consisté à créer une zone de bureaux inhospitalière que ce soit pour les habitants ou pour les salariés qui viennent y travailler.

Lorsqu'il s'agit de discourir sur la nécessaire unité et sur la solidarité de la ville, les élus de la majorité municipale sont très forts, mais lorsqu'on regarde les chiffres, la majeure partie des dépenses d'équipement a concerné l'hypercentre et les bureaux. L'hypercentre, cette ruineuse et interminable rénovation du centre-ville...

M. MOSMANT terminera son discours sur la dette en faisant remarquer que M. MALAGNOUX a illustré sa présentation par un graphique qui montrait une diminution très nette de la dette montreuilloise. Celle-ci n'a en fait diminué que de 10 % entre 2003 et 2007, laissant Montreuil au rang des communes les plus endettées de France.

Mme de KERAUTEM souligne l'importance de l'acte politique que représente l'élaboration du budget, moment où les ambitions de la municipalité pour la ville et où ses valeurs se concrétisent. Dernier de cette mandature commencée en 2001, ce budget primitif pour l'année 2008 revêt une importance particulière.

La position des élus socialistes est le résultat d'un engagement politique clair et volontaire au nom des valeurs de solidarité qui sont les leurs dans le sens de l'intérêt général, dans le sens aussi de la volonté de transformation d'une société qui porte en elle beaucoup d'injustices et d'inégalités. Autant de responsabilités que les élus socialistes ont assumées

pleinement au service des Montreuilloises et des Montreuillois et qui se sont exprimées quotidiennement par leur action tout au long de ce mandat.

Le budget de la ville se trouve une fois encore sous la pression des choix mis en œuvre par le gouvernement de droite, notamment en transférant sur la commune les charges correspondant aux missions dont l'État se désengage. Au cours des six dernières années, les élus du groupe *Socialiste et apparentés* ont eu maintes fois l'occasion de dénoncer l'irresponsabilité de ces choix. Ils ont comme première conséquence de gravement limiter la capacité d'intervention publique pour l'investissement dans les équipements nécessaires, le fonctionnement des services publics locaux, les transports, le social, la santé, l'éducation, la solidarité. C'est bien cette politique de la droite qui conduit à la fragilisation de toute la société, et Montreuil n'est pas un cas à part.

Voilà ce que les socialistes pensent de la situation générale. Voilà pourquoi ils sont résolument engagés aux côtés des Montreuilloises et des Montreuillois dans les combats actuels contre la taxe sur la santé, habilement appelée « franchise médicale », contre la réforme des retraites et, dernièrement et plus précisément sur Montreuil, dans le combat auprès du Méliès. Pour autant, souligne **Mme de KERAUTEM**, ces difficultés incontestables ne doivent pas les empêcher de définir avec clairvoyance leurs propres responsabilités dans le budget de la commune.

Parmi les responsabilités locales qu'il convient d'aborder avec lucidité, il y a d'abord la question de l'endettement. Pour les élus socialistes, tant qu'il reste raisonnable et maîtrisé, le recours à un endettement pour une collectivité, pour financer par exemple l'investissement pour de meilleurs équipements publics, n'est pas en soi un problème. Laurent MALAGNOUX a décrit comment cette dette a tendance à reculer de façon régulière et continue depuis plusieurs années. Les élus socialistes s'en sont déjà félicités et s'en félicitent encore, car à leurs yeux, cela relève d'une saine gestion, bien que conscients des sacrifices qu'il a fallu consentir depuis le début du mandat, notamment sur les budgets de fonctionnement. Sacrifices touchant à la fois les agents communaux à qui il a été demandé de maintenir un très haut niveau de service public avec des moyens réduits et que les élus socialistes veulent une fois encore saluer pour leur dévouement dans la mise en œuvre des actions de la municipalité. Des sacrifices qui touchent également les contribuables et les citoyens de Montreuil. Il est évident que la réduction de l'endettement réalisée ces trois dernières années et l'élargissement de la capacité d'investissement à la fin de la mandature doivent beaucoup à l'effort fiscal demandé à l'ensemble des concitoyens, les ménages comme les entreprises, lors de la substantielle augmentation des impôts locaux décidée il y a maintenant trois ans. Les élus socialistes sont donc satisfaits qu'en dépit des difficultés, toute nouvelle hausse des impôts ait été écartée pour le budget 2008.

Le retour d'un risque réel que l'on pourrait appeler un effet ciseau, provoqué par le déséquilibre entre les recettes et les dépenses de la commune, exigera pour l'avenir une politique budgétaire toujours rigoureuse pour assurer la réalisation des orientations. Pour ce qui concerne la partie investissement, le conseil municipal a décidé l'an dernier, et les élus socialistes ont beaucoup insisté sur ce point, que les marges de manœuvre dégagées devraient être prioritairement mobilisées vers l'investissement. **Mme de KERAUTEM** rappelle que les élus socialistes ont également insisté pour hiérarchiser les priorités pour engager solidement et durablement les efforts. Leurs priorités, c'est la petite enfance, l'éducation, l'emploi, l'espace public. Le budget présenté ce soir contient les éléments nécessaires pour démontrer que la majorité municipale reste engagée sur ces priorités. Les élus socialistes ne peuvent que s'en satisfaire.

Lors du débat sur les orientations budgétaires il y a un mois, ils avaient souligné à quel point, au travers de leurs délégations, ils avaient pu œuvrer dans leurs secteurs respectifs à l'activité concrète de la municipalité, rendue possible par la concrétisation du budget. Mais l'ensemble des actions de la municipalité, tellement importantes pour l'intérêt général de la population, est le fruit de débats, d'échanges et parfois de confrontations. Elles sont visibles

au quotidien, dans la réalité concrète de la ville que les élus de gauche gouvernent ensemble au nom d'une certaine vision du monde. Elles sont inscrites durablement dans le rapport d'orientations budgétaires, et le groupe socialiste se félicite aussi de cela.

Pour autant, les élus socialistes n'abandonnent pas leurs réserves maintes fois répétées au sujet de certains dossiers transversaux, comme celui de la priorité donnée à l'aménagement du Cœur de ville. Cette priorité donnée à une certaine continuité territoriale ne va pas sans poser de problèmes aujourd'hui sur le sentiment de clivage territorial qui existe entre le Haut et le Bas-Montreuil.

Depuis le début de ce mandat, les débats budgétaires ont parfois été difficiles, y compris au sein de la majorité municipale. Cependant, ils ont toujours été menés avec la volonté de construire dans le sens de l'intérêt général pour améliorer la vie des Montreuilloises et des Montreuillois, conformément aux valeurs de gauche qui unissent les élus de cette majorité municipale. Les élus du groupe socialiste y ont participé pleinement, avec détermination et exigence, mais aussi avec leur liberté de parole et d'action. Ils sont heureux de terminer cette mandature sur les bases contenues dans ce budget. Ils ont le sentiment d'avoir été entendus sur bon nombre de sujets qu'ils ont jugé utile de soulever. Certaines choses sont encore à améliorer, et heureusement ! Cependant, poursuit **Mme de KERAUTEM**, le sens général de ce budget est celui d'un budget de combat, celui d'un budget de progrès social pour rendre la vie plus douce aux concitoyens. À la veille d'une échéance électorale décisive pour l'avenir des Montreuillois, il s'agit là d'un acte dont les élus socialistes tenaient à souligner toute la signification. En conséquence, le groupe *Socialiste et apparentés* votera pour le budget.

M. JOUCLA souhaite réagir à l'intervention de M. MOSMANT qui pourrait laisser supposer que Montreuil est un champ de ruines, où rien ne fonctionne et où l'ensemble des équipements est dans un état désastreux. Cette surenchère dans les propos est sans doute due au fait que l'on se trouve dans une année électorale. Dire que la ville n'investit que cette année est un très rapide raccourci. Pour ne citer que le quartier du Bel Air, donné en exemple par M. MOSMANT, il n'aura sans doute pas échappé à ce dernier que la municipalité travaille en concertation avec la population depuis le mois d'août 2001 pour transformer ce quartier ; ce sont en effet plus de cinquante réunions et initiatives qui ont permis de recueillir les différents avis des résidents du quartier. En outre, les décisions budgétaires qui sont proposées ce soir concernant 3,3 millions d'euros pour des travaux complémentaires à réaliser dans ce quartier et qui s'inscrivent dans un programme global de rénovation urbaine et sociale qui porte sur 100 millions d'euros ne constituent qu'une nouvelle étape.

Mme RIDARD ajoute qu'au sujet de la petite enfance, M. MOSMANT ne peut pas dire que M. le maire ne connaît pas le chiffre des attributions. De plus, ce chiffre de 27 %, qui n'est pas établi par les services municipaux, mais par le centre de protection maternelle et infantile du département en charge des bilans des commissions d'admission, est une donnée moyenne sur l'année. Il ne peut pas dire non plus que la municipalité ne travaille qu'en vue de la période électorale qui s'amorce. Comme elle l'a exposé lors du débat d'orientations budgétaires, une politique municipale de la petite enfance se conduit dans la durée. C'est ainsi qu'en quatre ans, six nouvelles structures de qualité ont été créées, augmentant l'offre d'accueil de 300 places supplémentaires.

Mme CARLIER exprime la satisfaction des élus du groupe *Avec Vous* qui notent, cette année encore, une amélioration du budget, et ce, malgré les contraintes supplémentaires pesant sur les collectivités dues au désengagement de l'État, notamment en matière d'emploi, de logement et d'action sociale. Ces contraintes qui pèsent de plus en plus lourdement sur les villes n'ont pas empêché la municipalité d'être fidèle aux engagements inscrits dans la charte municipale.

En matière d'investissements, de nombreux projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

- le stade nautique ;
- la réhabilitation des gymnases ;
- la construction et la réhabilitation de plusieurs écoles, et plus particulièrement Louise Michel ou Nanteuil ;
- la réhabilitation du Bel air ;
- le théâtre et l'école nationale de musique et de danse ;
- la création de près de 500 places d'accueil pour la petite enfance par la construction ou la réhabilitation de crèches ;
- la rénovation et la création des voies nouvelles et de circulation douce ;
- le déplacement du cinéma Le Méliès qui, ainsi, deviendra accessible aux personnes à mobilité réduite ;

Par ailleurs, il faut noter la mise en place du PELG et l'ouverture de ses nouveaux équipements, créant bien sûr des frais de fonctionnement supplémentaires auxquels s'ajoutent les augmentations du coût de l'énergie, une progression des dépenses de personnel et dépenses diverses (assurances, ordures ménagères, etc.).

La municipalité s'engage pour l'exercice du budget 2008 à ne pas augmenter les taux d'imposition. Toutefois, à l'avenir, les élus du groupe *Avec Vous* resteront aussi vigilants sur la stabilité de ces taux à long terme.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe *Avec Vous* soutient ce budget 2008 et remercie l'ensemble du personnel communal pour son investissement.

Mme CLASTRES évacuera tout de suite les rengaines lassantes sur le contexte politique et économique que le gouvernement s'ingénie à faire pleuvoir sur cette « *pauvre municipalité de Montreuil* », alors que c'est bien connu, la France nage dans l'euphorie et dans l'aisance. C'est du harcèlement caractérisé et même de la persécution – *Ne reculons pas devant les mots !*

Pour commencer et puisqu'il ne lui en a pas été laissé le loisir lors du dernier conseil municipal, **Mme CLASTRES** se propose de répondre à certains de ses collègues. D'abord au groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte*, et notamment à Mme VANSTEENKISTE, absente ce soir, qui s'est étonnée que Mme CLASTRES ne voie pas de transfert de charges entre l'État et les collectivités locales. Cette dernière n'a parlé que de répartition des charges, et les mouvements qu'elle observe entre collectivités n'ont aucune raison de la faire hurler. Elle est étonnée que l'on puisse s'indigner du déclassement de routes nationales, alors que ce ne sont plus et depuis longtemps que des dessertes locales. On ne peut pas s'indigner que les politiques d'assistance à la personne (emploi, logement, action sociale) soient à la charge des collectivités locales, alors que ce sont précisément ces collectivités locales qui sont au plus près de la population et qu'elles rentrent dans un cadre défini par la loi. Dans tous les pays comparables à la France, le niveau des responsabilités locales est encore plus prononcé, ce qui signifie qu'en France, il reste encore des rectifications à faire. En revanche, il est inacceptable qu'avec un niveau d'imposition locale très supérieur à ceux de ces mêmes pays, l'on puisse dire qu'on manque de moyens, qu'il faut encore transférer des financements et que le niveau d'imposition nationale est aussi trop élevé. *À croire que l'on ne sait plus compter dans ce pays !*

Mme CLASTRES voudrait également répondre à Mme RIDARD qui pense que l'on va chercher des subventions de l'État, alors que l'on ne fait que récupérer nos impôts au niveau national. Les impôts perçus au niveau national sont de la responsabilité de l'Etat et ne peuvent correspondre, sauf exception, qu'à des dépenses de niveau national. L'Etat devant lui-même en rendre compte au citoyen électeur. L'impôt local est de la responsabilité du niveau local, il ne doit être affecté qu'à des dépenses de niveau local. L'autorité locale devant elle-même en rendre compte au citoyen électeur. Il n'est pas acceptable d'avoir en

face de soi des responsables qui puissent dire, « *ah, mais ce n'est pas moi, c'est l'autre !* ». Retournons vers des principes d'une lumineuse clarté et chacun s'en portera bien mieux...

Enfin, **Mme CLASTRES** voudrait dire à M. SEREY qu'aux temps révolutionnaires, en réponse à la fureur du peuple qui incendiait les hôtels des impôts et des trésoreries, certains comme La Rochefoucauld ou Saint-Just déclaraient que c'était un honneur de payer des impôts, alors que la pression fiscale n'était que de 18 % tout compris. Alors, permettez à Mme CLASTRES de penser que les Français d'aujourd'hui sont de véritables héros pour ne plus incendier ces édifices publics, alors qu'ils supportent 45 % de pression fiscale en moyenne et sans broncher !

Ce qui fait débat en revanche à gauche, c'est le bouclier fiscal à 50 %. Certains, dans les réunions internationales, s'étonnent de la passivité des Français face à ce fait ; on a longtemps entendu dans cette enceinte le lamento sur le désengagement de l'État, mais on n'a rien vu ni rien entendu sur les raisons du désengagement de la région socialiste d'Ile-de-France sur le fonds de solidarité. Et la solidarité, c'est quand même bien le fonds de commerce de la gauche ! Un fonds de commerce usurpé, car on entend crier contre l'État qui continue à payer, mais on n'entend rien contre les socialistes, contre la gauche, alors qu'ils coupent carrément les crédits de solidarité régionale. Pourquoi ce grand silence ? La réponse enfonce complètement la prose municipale : la commune de Montreuil va sortir de l'éligibilité de ce fonds, parce qu'elle est considérée trop riche pour en bénéficier.

« *Montreuillois, avez-vous bien entendu ? Les socialistes, la gauche du conseil régional, considèrent que la ville est trop riche !* ».

Le potentiel fiscal de la commune la sort des bonnes œuvres de la gauche. Il faut commencer à claironner que le département de la Seine-Saint-Denis est le troisième département le plus riche de France et que Montreuil va devenir la ville la plus riche du département. Il faut espérer que la municipalité n'aura pas l'impudeur d'en demander encore davantage à l'État.

Mme CLASTRES maintient sa condamnation des élucubrations critiquant les limitations des taxations, que ce soit de la taxe professionnelle, de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ou de la dotation de compensation de la taxe professionnelle ; le summum, le grand prix, l'oscar de la bêtise étant la critique de la DGF. Tout le monde savait qu'elle était prévisionnelle, c'est-à-dire bâtie sur des prévisions... Une avance en quelque sorte. On lui reproche d'être régularisée sur des bases réelles. C'est vraiment à pleurer !

Toujours au chapitre des larmes de crocodile, mentionnons cet aveu : « *La progression importante des dépenses de personnel (+ 6,9 %), malgré la poursuite de la régression du pouvoir d'achat des agents du fait de la politique salariale du gouvernement* ». Dans le genre galimatias, on fait difficilement mieux ! Qu'est-ce que cela aurait été si le gouvernement n'avait pas eu la politique qu'on lui prête... Et ceci, en pleine crise de misérabilisme de la commune, en pleine dèche municipale.

Monsieur le maire, se moquerait-on des Montreuillois ? En constatant que le budget augmente dans sa globalité de 11,7 % d'une année sur l'autre, avec des augmentations de près de 7 % des dépenses du personnel, de 73 % pour les frais de maintenance informatique, de 26 % pour l'assurance de la flotte automobile, **Mme CLASTRES** ne peut que conclure par une réponse positive : « *oui, chers Montreuillois, on se moque réellement de vous !* ». Bien entendu, les élus de l'*Union de la droite républicaine* ne voteront pas pour ce budget.

Le projet de budget primitif est, comme l'a indiqué M. le maire, conforme aux orientations débattues lors du précédent conseil municipal du 8 novembre dernier, ce qui permet à **M. DARRÉ** de concentrer son propos sur ce qu'il tient pour essentiel. Ce projet s'inscrit dans une démarche de respect du mandat contracté par la présente majorité municipale, *Ensemble pour Montreuil*, composée d'élus socialistes, communistes, du mouvement du citoyen et de représentants de la société civile.

Le cap continue d'être assuré grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement d'une part et à un fort dynamisme économique d'autre part, comme cela a été démontré précédemment. Ainsi, les ratios financiers se sont nettement améliorés depuis 2000 et l'autofinancement dégagé permet à la majorité municipale d'amplifier sa politique d'investissement. En matière de fonctionnement, elle sert tout particulièrement ses priorités, notamment le projet éducatif local et global, le développement de la politique en faveur de la petite enfance.

Pour l'investissement, l'année 2008 sera marquée par la poursuite des grandes opérations lancées en 2003 en matière d'équipements publics. **M. DARRÉ** marquera une différence d'appréciation par rapport à ce que disait Mme de KERAUTEM, trouvant excessif de parler de priorité accordée au Cœur de ville, alors que le budget le plus important en la matière concerne le quartier du Bel air. Cependant, il faut souligner que les décisions prises par la majorité municipale sont marquées du sceau de la prudence au regard des incertitudes de la politique de l'État et des inquiétudes exprimées par M. ESCALLIER vis-à-vis des risques de modifications prévisibles des règles fiscales au détriment des communes.

Face à une politique de droite qui sacrifie les services publics en général, vide les caisses de l'État au bénéfice des plus riches, des grands groupes financiers et de quelques actionnaires, les villes auront besoin pour résister et continuer à défendre l'intérêt véritable des populations, d'opposer un rassemblement déterminé de toutes les forces de gauche. Invoquer la solidarité, monsieur MOSMANT, est une chose ; démontrer qu'on est capable d'en faire preuve en est une autre, et cela nécessite, comme vient de l'indiquer **M. DARRÉ**, que les forces de gauche se dressent ensemble contre ces politiques de droite menées par l'État. C'est non seulement le vœu que formule la majorité municipale, mais c'est ce à quoi elle s'emploie pour continuer Montreuil et ses traditions populaires.

En conséquence, le groupe *Communistes, apparentés, et citoyens* votera le projet de budget.

M. MALAGNOUX aimerait que Mme CLASTRES qui, cette fois encore, a donné une belle leçon de libéralisme, précise les pays auxquels elle pense lorsqu'elle compare Montreuil aux villes d'autres pays. Sans doute s'agit-il des États-Unis, nouvelle cocagne de la droite avec, semble-t-il, quelques manques criants en matière de solidarité, de service public, de cohésion sociale... Bref ! Tout ce qui permet ici encore de vivre un peu ensemble.

Pour ce qui concerne l'augmentation du personnel, évidemment, il est clair que la municipalité est à contre-courant de ce que veut M. SARKOZY en ne remplaçant pas un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite, mais il se trouve qu'à Montreuil, le constat a été fait que les fonctionnaires sont utiles. Les fonctionnaires font partie de ce que la société a créé comme tissu de solidarité, mais là encore Mme CLASTRES n'a pas la même conception de la société.

M. MOSMANT considère quant à lui que la majorité municipale présente un budget sain parce qu'il s'agit d'une année électorale. Sans doute ne lui aura-t-il pas échappé que sur les graphiques, les courbes sont ascendantes depuis plusieurs années, ce qui laisse à penser que la majorité municipale prépare les prochaines élections depuis le début de sa mandature. **M. MALAGNOUX** rappelle que la majorité municipale a été élue pour développer sa politique, ce à quoi elle s'est employée bien volontiers... S'agissant des investissements, il est exact qu'aujourd'hui, le Bel Air est la plus importante opération montreuilloise et, comme l'a dit M. JOUCLA, il y a eu de nombreuses réunions de concertation avec les habitants pour que le projet puisse sortir de terre. Mais si déjà M. MOSMANT savait où se trouve le Bel Air, il pourrait aller se rendre compte sur place de ce que représente ce projet pour les résidents...

Si M. MOSMANT avait le talent littéraire de Mouloud AKKOUCH et de Didier DAENINCKX qui sont deux auteurs qui ont beaucoup écrit sur Montreuil, il mériterait le prix du livre de la série noire, parce qu'en l'entendant, **M. le député-maire** se demande si tous deux habitent la même ville... Il est exact que le bâtiment coûte très cher, mais il faut se demander

pourquoi. Il n'y a pas aujourd'hui suffisamment d'ouvriers qualifiés dans l'industrie du bâtiment parce que les gouvernements successifs n'en ont pas formé assez et que pour la majorité d'entre eux, les grands groupes du bâtiment n'ont jamais voulu former les salariés qualifiés nécessaires (plâtriers, peintres, électriciens, maçons, grutiers, etc.). Ce qui fait qu'aujourd'hui, alors qu'il y a de la demande, il n'y a pas suffisamment d'entreprises pour répondre aux appels d'offres. La commission d'appels d'offres étudie très minutieusement les candidatures et ne choisit pas nécessairement les moins-disantes, mais les mieux disantes.

Quant aux écoles, si M. MOSMANT allait plus souvent dans les quartiers et s'il participait davantage aux initiatives publiques, il pourrait constater que ce sont 550 classes qui ont été rénovées tout au long du mandat. C'est vrai que les travaux s'achèvent par les parties communes et les façades, la majorité municipale ayant préféré se concentrer sur ce qui lui paraissait essentiel, c'est-à-dire les lieux où les enfants et les enseignants travaillent. **M. le député-maire** ajoute que Montreuil ne se contente pas de rénover les murs, puisqu'elle est la seule grande ville de France à accorder autant de subventions pour les projets pédagogiques de ses écoles. Cette année, plus de 240 projets ont été financés, sans tenir compte des projets linguistiques d'échanges scolaires pour lesquels la ville a accordé une enveloppe globale de 500 000 €. Celle-ci sera très certainement utilisée dans sa totalité par les collèges et les lycées montreuillois dont il faut rappeler qu'ils ne sont pas de la compétence de la ville, mais de l'État.

Comme il l'a fait pour Mme VANSTEENKISTE, **M. le député-maire** propose à M. MOSMANT de l'accompagner dans la ville pour une visite guidée des équipements. Il constatera par ailleurs que, contrairement à une idée très répandue, le plus gros chantier de la ville n'est pas le Cœur de ville, mais le quartier du Bel Air avec une opération extrêmement complexe qui s'étend sur un plus grand nombre d'années. Et si les restructurations les plus spectaculaires qui représentent environ 100 millions d'euros se font dans la dernière période, c'est aussi parce que certaines décisions au niveau de l'État n'ont été prises que l'année dernière, en juillet 2006. Il n'était donc pas possible de les lancer plus tôt.

M. MOSMANT a également évoqué les bureaux inhospitaliers. À croire que les salariés qui se sont installés dans le Bas-Montreuil sont masochistes, puisque, par exemple dans le cas de Nouvelles Frontières, les salariés qui pouvaient choisir entre Rueil-Malmaison, Saint-Denis et Montreuil ont massivement voté pour Montreuil dès le premier tour, après des visites des différents sites. Il y a également eu Air France, BNP Paribas, Servair, etc., dont les salariés sont heureux d'être installés dans le Bas-Montreuil, parce qu'ils sont ainsi situés dans une vraie ville, mais M. MOSMANT ne connaît pas les nouvelles rues du Bas-Montreuil ni celles du Haut-Montreuil... Aussi, **M. le député-maire** l'invite à aller voir la réalité pour lui éviter de perdre du crédit dans son argumentation, ce qui est dommage pour la vitalité du débat démocratique.

Ces bureaux que M. MOSMANT qualifie d'inhospitaliers ont le grand mérite de permettre aux salariés de travailler dans des conditions modernes. Depuis l'an 2000, ce sont entre 12 000 et 13 000 emplois qui sont venus à Montreuil et, d'ici à 2010, il devrait y avoir encore 9 500 emplois supplémentaires. Pour que la ville ait ses aises et, qu'à relation financière égale entre l'État et les collectivités, la majorité municipale puisse tenir son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition pendant dix ans, il faut qu'elle fasse venir 30 000 emplois supplémentaires à Montreuil. Avec le développement de la Boissière et des rives du futur tracé du tramway, dont les aménagements vont commencer sans attendre l'arrivée du tramway ou du métro, plus les emplois du Cœur de ville et ceux qui vont continuer de s'installer dans le Bas-Montreuil, c'est un objectif à portée de main dans des délais qui sont aussi visibles. C'est ce qui permet également à **M. le député-maire** de dire qu'avec les équipements en cours de construction ou qui vont être lancés pour la petite enfance, le taux de couverture sera, à démographie égale, de l'ordre de 40 à 42 %, l'ambition pour 2014 étant de couvrir 70 % des besoins. Ce qui constitue un effort

gigantesque qui ne pourra être assumé qu'en atteignant l'objectif de 30 000 emplois supplémentaires, chacun voyant ce que cela représente en matière d'éducation pour les enfants, mais aussi pour la libération des femmes vis-à-vis du travail. Ceci montre également que les ressources nouvelles sont affectées de manière tout à fait prioritaire à la petite enfance et à l'éducation, sans pour autant oublier les sports ou la culture.

M. le député-maire conclut en disant que c'est un budget enthousiasmant pour les perspectives qu'il ouvre. Ce budget confirme également que la situation financière de la ville est saine et que l'impôt est payé essentiellement par les entreprises, même si la majorité municipale souhaite néanmoins stabiliser leur fiscalité. En effet, Montreuil n'est pas très éloignée des plafonds autorisés en la matière.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE,

A la majorité par

35 voix pour,

10 abstentions : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT, Mme CLASTRES, M. REITH, Mme BESSIS, M. KNOLL.

Le budget primitif, pour l'exercice 2008, présenté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **254 497 943,00 €** dont

- section d'investissement, pour un montant de :	87 902 406,00 €
- section de fonctionnement, pour un montant de :	166 595 537,00 €

et AUTORISE,

Monsieur le maire à contracter un emprunt globalisé de 35 200 000,00 € et à signer les contrats de prêts correspondants et verser les subventions figurant dans le document budgétaire.

La délibération n°2007_407 est adoptée.

- **Budget primitif 2008 – Assainissement**

Mme POULARD précise que le budget assainissement s'établit à 1,9 million d'euros en fonctionnement et à 1 million d'euros en investissement.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE,

A la majorité par

38 voix pour,

7 abstentions : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT, M. KNOLL.

Le budget primitif d'assainissement, pour l'exercice 2008, présenté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **3 012 555,66 €**

dont **2 065 980,00 €** en mouvements réels
et **946 575,66 €** en mouvements d'ordre

La délibération n°2007_408 est adoptée.

- **Budget primitif 2008 - Cinéma municipal Georges Méliès**

Mme PESSIN GARRIC précise que le budget primitif 2008 du cinéma municipal est à l'équilibre permettant à la ville de proposer une offre culturelle de qualité pour tous les publics, avec des tarifs accessibles, ce qui d'ailleurs « fâche » beaucoup UGC et MK2.

M. le député-maire félicite non seulement l'association « Renc'art » pour la bataille magnifique qu'elle mène, mais aussi l'animation du cinéma Le Méliès à laquelle elle contribue, ainsi que toute son équipe, sous la houlette de Stéphane GOUDET.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE

A la majorité par

41 voix pour,

4 abstentions : Mme CLASTRES, M. REITH, Mme BESSIS, M. KNOLL.

Le budget primitif du cinéma municipal Georges Méliès, pour l'exercice 2008, présenté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **1 064 044,00 €** dont

- section d'investissement, pour un montant de : **27 472,00 €**

- section de fonctionnement, pour un montant de : **1 036 572,00 €**

La délibération n°2007_409 est adoptée.

- **Ouvertures et virements de crédits - Décision modificative n° 5 du budget primitif 2007 – Ville**

Il s'agit, précise **M. MALAGNOUX**, d'un rôle supplémentaire de taxe professionnelle pour 925 000 € permettant d'affecter 200 000 € aux crédits d'études pour la restructuration du groupe scolaire Jean Jaurès et 395 000 € à l'aménagement de l'espace culturel de la rue de l'Église.

M. MOSMANT relève sur la décision modificative, à la rubrique « SCEI » une somme de 9 289 € pour l'association montreuilloise pour le développement à l'internationale des entreprises (AMIE) dont la mission est d'aider les entreprises à l'exportation. Son responsable est un cadre administratif détaché de la ville, donc totalement rémunéré par la ville. Au début de l'année 2007, le conseil municipal a voté une subvention pour l'AMIE, afin de réserver des emplacements au salon Midest pour des entreprises chinoises que la municipalité de Montreuil se faisait forte d'inviter. Hélas ! Aucun Chinois n'a été convaincu et les emplacements réservés et payés menaçaient d'être tout simplement vides. Du coup,

l'AMIE y a invité les entreprises françaises et ce changement de programme a provoqué un surcoût de 9 289 €. Ce sont ces 9 289 € que l'on trouve affectés à cette ligne.

À la rubrique « relations internationales », il note également 90 000 € pour le séjour de sportifs montreuillois aux Jeux olympiques de Pékin. Au début des années quatre-vingt, **M. MOSMANT** était un jeune Montreuillois fier de l'être ; fier d'être Montreuillois et fier de payer ses impôts à Montreuil – même si la ville avait déjà la réputation d'être extrêmement chère – et d'envoyer, avec ses impôts, les jeunes des cités au Printemps de Bourges, ce qui n'était pas très loin et peu coûteux. Il était content de voir que les élèves des écoles élémentaires partaient régulièrement en classes de neige. Ces classes de neige existent toujours, c'est vrai, mais elles partent deux fois moins souvent qu'auparavant !

Petit à petit, les vraies priorités de la ville à l'époque sont devenues des priorités de façade, des priorités qui n'ont de valeur que par l'affichage qu'elles fournissent aux élus municipaux pour prétendre à leur succession. C'est bien dommage et c'est d'ailleurs ce qui a conduit **M. MOSMANT** dans l'opposition !

Là, il s'agit d'envoyer une trentaine de sportifs montreuillois et autant d'encadrants à Pékin pour assister aux Jeux olympiques. **M. MOSMANT** est désolé, mais les vertus sociales ou culturelles de l'opération n'ont pas vraiment sauté aux yeux des élus du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte*, d'autant plus qu'au total, ce sont 300 000 € que la ville prévoit d'engloutir dans cette affaire, soit le coût de la rénovation d'un gymnase. **M. MOSMANT** ne doute pas que les Montreuillois apprécieront...

Mme VALLET précise que le déplacement de jeunes sportifs montreuillois à Pékin rentre dans le cadre du protocole de collaboration avec la ville de Changchun proposé lors d'un précédent conseil municipal et qui prévoit de faire partir 60 personnes : 8 encadrants, 32 sportifs, 12 jeunes issus du service jeunesse et 8 jeunes élèves qui apprennent le chinois à Montreuil. Cette délégation partira neuf jours à Pékin pour assister aux épreuves sportives des JO, puis elle passera cinq jours à Changchun, invitée par la ville qui prendra en charge le séjour et les trajets aller-retour entre Pékin et Changchun.

M. le député-maire estime que pour vouloir priver les jeunes d'un bonheur aussi fantastique que de participer à un événement planétaire comme celui-ci, il faut vraiment être loin des réalités ou avoir soi-même des moyens que ces jeunes n'ont pas et que seule la ville peut leur offrir.

L'AMIE regroupe des entreprises qui comptent à peu près 6 000 salariés au total ; 1 000 € de taxe professionnelle par salarié représentent 6 millions d'euros de ressources pour Montreuil. Aussi, il semble plutôt de bonne politique que la ville restitue une toute petite partie de ces ressources pour favoriser la présentation des produits de ces entreprises à l'étranger et pour les aider à trouver des marchés qui se traduisent par des commandes et donc de l'emploi. Si **M. MOSMANT** connaissait de près les affaires montreuilloises, il saurait que l'une de ces entreprises, par exemple, vient d'obtenir le marché des fauteuils de l'opéra de Pékin. **M. le député-maire** estime que **M. MOSMANT** développe une vue d'épicier et note qu'il manque toujours une colonne dans ses comptes... La ville investit un petit peu, ce qui rapporte beaucoup via la taxe professionnelle pour financer sa politique sociale. La politique économique est le levier de la politique sociale et si le gouvernement, que les élus du groupe *MVO* ne remettent jamais en cause, puisqu'ils ne s'en prennent qu'à la majorité municipale montreuilloise, appliquait la même politique que la ville de Montreuil, certainement y aurait-il de meilleurs salaires, moins de chômeurs et plus d'espérance dans le pays.

Mme PILON intervient sur les travaux inscrits dans la décision modificative pour 350 000 € en rappelant que lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a voté l'acquisition du garage pour le transformer en un lieu socio-culturel. Aujourd'hui, la délibération n° 56 propose une demande de subvention à différents partenaires. Dans le cadre de la quatrième commission, les élus du groupe *MVO* ont posé des questions sur le projet, ne sachant pas ce que la majorité municipale avait réellement l'intention de faire de ce lieu (lieu d'exposition,

lieu de création... ?). Par ailleurs, les artistes s'interrogent également sur l'avenir de ce lieu et sur son mode de gestion. Il a été répondu en quatrième commission qu'il n'y avait pas de projet défini pour le moment, mais qu'il était envisagé de refaire la toiture. Le groupe *MVO* se demande également quelles seront les complémentarités de ce lieu avec le 116 rue de Paris, ouvert il y a quelques années pour être un lieu d'exposition et de création artistique accessible au public, mais qui est désormais muré et dont on ne sait pas ce qu'il va devenir.

Mme PESSIN GARRIC indique qu'après les portes ouvertes, les services municipaux ont lancé un appel aux artistes qui, intéressés par l'acquisition du garage, voulaient participer à la réflexion sur le devenir de ce lieu. Une vingtaine d'artistes a répondu et plusieurs réunions ont été organisées dans un grand enthousiasme, avec des échanges très riches qui ont débouché sur des idées très intéressantes qui peuvent se mettre en œuvre rapidement et simplement. Ce lieu ne sera pas simplement un lieu d'expositions, ce sera un lieu de vie, de rencontres, de partages entre les artistes eux-mêmes et le public. Les artistes ont souhaité reprendre le principe des jardins ouvriers : chacun aura un espace à l'intérieur du lieu qu'il fera vivre comme il le souhaite, avec une rotation assez régulière des artistes. En outre, la bibliothèque continuera de recevoir les expositions individuelles.

Pour résumer, un projet existe, élaboré en concertation, y compris avec la commission arts plastiques, au su et au vu de plus de cent artistes qui étaient présents à la réception. Par conséquent, on ne peut pas dire que les artistes ne sont pas au courant. Pour ce qui concerne les travaux, les artistes, qui ne sont pas très exigeants, demandent essentiellement que soient réalisées dans un premier temps la mise en sécurité du lieu et la conformité par rapport au public.

Le garage et le 116 rue de Paris sont des lieux très différents, mais qui se complètent parfaitement. Le 116 rue de Paris est aujourd'hui fermé parce qu'il nécessite des travaux de mise en sécurité. Ce lieu est prévu pour accueillir entre huit et dix artistes pour des résidences d'un an, période pendant laquelle chaque artiste pourra réaliser un projet qui devra inclure, à un moment donné, une rencontre avec le public.

M. le député-maire ajoute que la dernière phase de concertation sur le garage a eu lieu la veille de ce conseil municipal. La proposition finale, qui sera expérimentée jusqu'à l'été, se traduira par l'utilisation du tiers du lieu, soit environ 800 m², avec une exposition centrale entourée des jardins artistiques. L'idée est que ce lieu puisse être facilement repéré, y compris par les marchands d'art. Par ailleurs, dans le cadre de projet innovant et très consensuel parmi les artistes, les services juridiques de la ville étudient la possibilité de reverser 10 % de la vente des œuvres exposées aux artistes qui n'auront pas vendu les œuvres qu'ils auront présentées.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APPROUVE,

A la majorité par :

35 voix pour,

6 voix contre : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON,
M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

4 abstentions : Mme CLASTRES, M. REITH, Mme BESSIS, M. KNOLL.

La décision modificative n° 5 du budget 2007, équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **1 819 443,09 €**

Comportant les subventions suivantes :

Subventions d'investissement

Ajustement surcharges foncières MODEV Ilôt de l'Eglise	-21 921,23
Ajustement surcharges foncières MODEV Rosny-Vitry	-103 133,28

Subventions de fonctionnement

Subvention à l'association Renc'art au Méliès	25 000,00
Subvention à l'association AMIE	9 289,00
Subvention à l'association "L'ère nouvelle de Diancoulané Kantara"	3 500,00
Subvention au Mouvement français pour le planning familial	600,00
Subvention à l'association " Arpenteurs"	1 500,00
Subvention à l'association " Ludoléo"	5 850,00
Subvention à l'association " Toit accueil vie"	2 350,00
Subvention à l'association "Mosaïc Association Montreuilloise"	500,00

La délibération n°2007_410 est adoptée.

- **Acceptation du principe d'une délégation de service public pour la gestion des marchés forains à compter du 1^{er} janvier 2009.**

M. LUCCHINI rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2003, la gestion des marchés forains de la ville a été confiée à la société Sogema (groupe Dadoun) et que l'actuelle convention d'une durée de trois ans s'achèvera fin décembre 2008. Considérant les délais de procédure d'une délégation de service public, il convient donc de décider maintenant du mode de gestion des marchés forains pour la période à venir.

M. MOSMANT indique que si les élus du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte* sont favorables à cette délégation de service public, ils pensent néanmoins qu'il serait plus raisonnable de limiter la durée du marché à trois ans, plutôt qu'à cinq ans. En effet, une durée plus faible permet à la municipalité une meilleure réactivité si le délégataire ne convient pas ou s'il manque à ses engagements.

Au nom du groupe *Union de la droite républicaine*, **M. REITH** demande qu'une clause supplémentaire soit inscrite dans les missions du délégataire, à savoir le respect strict des passages piétons sous peine de pénalité financière. Il est parfaitement inadmissible que les commerçants s'installent sur les endroits d'accès pour piétons, barrant ainsi le passage aux personnes en fauteuil roulant qui ne peuvent descendre du trottoir, obligeant ces dernières à faire demi-tour. Ceci est récurrent notamment au croisement des rues Colonel Fabien et Léo Lagrange. Le passage de la police municipale les jours de marché pourrait dans un premier temps sensibiliser les commerçants indécents, dans un deuxième temps, les sanctionner systématiquement si cela perdure, avec pénalité financière au délégataire pour non-respect au règlement des marchés. Il en est de même pour les camions des commerçants qui viennent se garer jusqu'à la hauteur du collège Fabien, obstruant ainsi les entrées et les sorties des voitures particulières. Le groupe *UDR* pense que le délégataire et la ville de Montreuil devraient avoir une intention particulière concernant ce problème, afin d'y trouver ensemble une solution.

M. le député-maire fait remarquer que l'interdiction de stationner sur les passages protégés est une règle de droit commun inscrite dans le code de la route que la police nationale et la garde urbaines peuvent faire respecter, sans qu'il soit pour autant nécessaire de le préciser

dans le contrat de délégation. Quant à la durée de la concession, elle est pour l'instant optionnelle et il reviendra à la commission d'appel d'offres de l'apprécier avant de la soumettre à l'approbation du conseil municipal.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Approuve le principe de recourir à une délégation de service public sous la forme d'un affermage pour l'exploitation des marchés forains de Montreuil, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Article 2 : Autorise le maire à procéder à une publicité du document de consultation, à un recueil des offres ainsi qu'à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à l'engagement de cette procédure de délégation de service public.

La délibération n° 2007_411 est adoptée.

• **Présentation du rapport de la mission d'information et d'évaluation sur le site des Murs à pêches.**

M. BLANCHARD, qui regrette l'absence de la présidente de la mission, Mme VANSTEENKISTE, qui en était par ailleurs la principale instigatrice, présente le rapport résultant des travaux de la mission. Celle-ci a été créée par délibération du conseil municipal du 8 novembre 2006 et portaient sur les points suivants :

- une synthèse des différentes études et actions engagées dans les années précédentes, pour mieux comprendre ce qui a conduit aux propositions d'études et d'actions actuelles ;
- une présentation des projets et opérations en cours concernant le site ;
- une évaluation de l'état actuel du site, ainsi que des actions engagées sur le site classé.

Le rapport, qui est aujourd'hui soumis à l'approbation du conseil municipal et qui sera ensuite disponible au pôle d'information, expose les analyses et conclusions auxquelles la mission d'information et d'évaluation sur le site des Murs à pêches est parvenue au terme de ses travaux.

L'objet de la mission étant d'informer et d'éclairer le lecteur sur l'état actuel du site des Murs à pêches, son occupation et son avenir, le rapport n'a pas vocation à être exhaustif. En préambule, il rappelle le contexte historique et juridique particulier dans lequel s'inscrit le quartier des Murs à pêches, témoin d'une époque où Montreuil était une ville agricole et horticole. L'audition des occupants du site montre une diversité de points de vue et de situations, et le projet qui sera proposé pour l'avenir des Murs à pêches devra tenir compte de ces intérêts parfois contradictoires qui forment néanmoins la richesse du quartier. L'état des lieux contrasté du quartier des Murs à pêches permet à la mission d'estimer que le classement, dont les objectifs sont partagés par tous, ne permet pas la sauvegarde des murs et le renouveau du quartier. Aujourd'hui, le quartier des Murs à pêches se dégrade plus que jamais. Face à l'incohérence du classement de deux sites séparés, le quartier a besoin en urgence d'un nouveau projet reprenant les objectifs du classement, tout en permettant le développement économique et résidentiel.

Le travail de la mission est le point de départ de nouvelles réflexions sur les Murs à pêches qui doivent être menées rapidement. Pour cela, la mission préconise :

- une grande campagne de sondages afin de connaître la réalité des pollutions et d'agir en conséquence ;
- de solliciter l'avis du conseil économique et social montreuillois, afin de mieux connaître les attentes des acteurs économiques sur ce quartier ;
- de poursuivre les investigations de la mission en auditionnant l'État, Mme VOYNET et le conseil général ;
- de proposer à Mme FAUCHEUX, docteur en économie de l'environnement, présidente de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et Montreuilloise d'origine, de mettre ses compétences au service d'une étude sur le quartier ;
- d'intégrer les Murs à pêches dans leur ensemble dans les études urbaines actuellement menées autour du projet du tramway et de l'avenue intercommunale ;
- de faire des Murs à pêches un écoquartier d'intérêt général.

M. TRIQUENOT rappelle que lors du conseil municipal du 20 juin 2006, le groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte* avait demandé la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le site des Murs à pêches, mission créée par délibération du conseil municipal du 8 novembre de la même année.

Ce rapport met en évidence que le quartier est l'un des plus oubliés de la politique municipale. Lors de leurs diverses visites, les membres de la mission ont constaté des rues insalubres, des entreprises polluantes et le non-respect de certains arrêtés municipaux concernant la circulation des poids lourds ; arrêtés dont **M. TRIQUENOT** donne lecture pour mémoire. Il souligne par ailleurs les difficultés rencontrées par la mission pour mener à bien ses travaux, par exemple le refus de la mairie, trois jours avant la date prévue, de laisser auditionner les services municipaux du développement économique et de l'hygiène, ou la non-remise par M. SEREY de documents informatisés que celui-ci s'était engagé à transmettre. Il note également le peu de collaboration de la part des équipes municipales, comme en témoigne un manuscrit qu'ont eu entre les mains les membres de la mission et qui, de toute évidence, ne leur était pas destiné, demandant aux services municipaux de limiter la transmission de documents.

M. BLANCHARD déplore les critiques du groupe *MVO* à l'égard des services de la ville et précise que tous les élus concernés ont été auditionnés, leurs interventions *in extenso* sont d'ailleurs annexées au rapport.

Mme BUNIO estime que le rapport reflète parfaitement les réunions de la mission. En revanche elle ne comprend pas le récit de la visite fait par M. TRIQUENOT qui correspond mot pour mot à ce qui est écrit dans le rapport.

M. MOSMANT déclare que pour les élus du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte*, la mission aura au moins eu la vertu de les conforter dans leur conviction que les Murs à pêches constituent un territoire stratégique que la majorité municipale contribue à saccager pour rien, ou peut-être pour la protection de certains emplois au nom de la *sacro-sainte* taxe professionnelle, même si l'adjoint aux affaires économiques qualifie ces emplois comme étant peu fiables et peu porteurs de taxe professionnelle. Le groupe *MVO* serait bien content de connaître les raisons profondes qui ont donc conduit la majorité municipale à saccager cette zone des Murs à pêches.

Mme de KERAUTEM voudrait tirer un certain nombre de conclusions de ce rapport, considérant qu'une fois le vote effectué, il serait plutôt intéressant de se pencher sur l'avenir.

Elle rappelle qu'entre la demande de classement et la décision, trois ans se sont écoulés et que, pendant cette période, et encore aujourd'hui, les murs continuent de se dégrader. Le classement avait pour objectif de préserver ce symbole historique agricole et industriel, qui porte également sur l'organisation des parcelles de la ville. La question des Murs à pêches

mérite que l'on se projette dans l'avenir pour savoir quoi en faire, plutôt que de se limiter au constat que les murs sont effectivement en train de se dégrader en laissant aux associations le soin de s'en occuper et en se demandant ce que font les pouvoirs publics, tant aux niveaux local, départemental, régional et national.

Le groupe socialiste souhaite qu'une réflexion soit menée en intégrant la question de l'urbanisation et afin de redonner une fonction à ce site en réinvestissant les murs à pêches, en intensifiant l'action des associations et des pouvoirs publics pour permettre à l'ensemble des Montreuillois de se réappropriier le site, sans rester sur une logique exclusive de préservation.

M. SEREY souscrit aux propos qu'il vient d'entendre, considérant qu'il est important de regarder vers l'avenir et non de se tourner vers le passé.

Mis en cause par M. TRIQUENOT sur la non-remise de documents informatisés, **M. SEREY** précise qu'il ne pouvait pas donner des documents qui n'existaient pas sous forme informatisée. Cependant les documents papier ont bien été communiqués. Il exprime par ailleurs sa satisfaction d'avoir fait partie de cette mission qui, à son avis, s'est déroulée dans un esprit très constructif. Il évoque également sa participation au comité de pilotage dans le cadre duquel et au nom de la municipalité, il a pu faire un certain nombre de propositions aux associations présentes, comme un diagnostic partagé de pollution des sols qui étaient consacrés exclusivement à l'horticulture.

M. le député-maire, n'ayant reçu aucune demande de modification du rapport de la part des membres de la mission, propose que le conseil municipal fasse siennes les préconisations qui concluent la mission et en ajoute une.

Le classement, dans la mesure où il s'agit de préserver le patrimoine, est une excellente initiative. En revanche, le classement parcellaire tel qu'il a été conçu enlève à l'espace public sa cohérence et sa continuité. Aussi, **M. le député-maire** suggère de réunir les deux parcelles en ajoutant les surfaces permettant l'homogénéité du site et en assurant une continuité des parcs, depuis le parc Montreau au parc des Beaumonts en passant par les Murs à pêches.

M. BLANCHARD trouve l'idée judicieuse, d'autant que la mission avait justement considéré que la discontinuité du classement était un obstacle majeur à la cohérence du site.

Mme PILON souligne que cette délibération ne fait pas l'objet d'un vote. Il s'agit simplement de prendre acte des travaux d'une mission repris dans un rapport qui n'a fait l'objet d'aucune demande de modification. Or, M. le maire propose ce soir d'ajouter une préconisation. N'étant pas une spécialiste des Murs à pêches, n'ayant pas participé à la mission et ayant l'habitude de travailler en concertation avec les personnes qui ont étudié plus particulièrement les sujets, elle ne se voit pas prendre une décision sans en avoir débattu.

Dans la mesure où le rapport a déjà été présenté avec sept mois de retard, elle préférerait attendre un mois supplémentaire, soit le prochain conseil municipal, pour inscrire cet amendement de manière participative et démocratique dans le rapport de la mission.

Dans la mesure où ce rapport n'a pas à être voté, **M. BLANCHARD** ne voit pas l'intérêt d'attendre le prochain conseil municipal pour y ajouter une préconisation, surtout lorsque celle-ci va dans le sens d'une amélioration.

M. le député-maire indique qu'il ne s'agit pas d'une proposition neutre, puisque cela revient à ce que le conseil municipal décide de lancer une réflexion sur la constitution d'un nouveau parc urbain en supprimant l'incohérence qui découle du classement tel qu'il a été fait.

Mme de KERAUTEM indique que le groupe socialiste est tout à fait disposé à donner un avis favorable à la préconisation. Cependant il ne voit pas de raison de ne pas répondre favorablement à la demande de Mme PILON. En effet, un délai d'un mois supplémentaire permettra à la gauche dans sa totalité au sein de cette assemblée de prendre acte de ce

rapport et de travailler de manière sereine, de façon à ce que tout le monde puisse s'approprier l'ensemble des préconisations.

M. le député-maire propose que, sur la base des préconisations, M. SEREY soit chargé de préparer une délibération pour la prochaine séance du conseil municipal. Celle-ci servira de trame pour la future réflexion s'appuyant sur le travail de la mission.

M. MOSMANT constate que M. le maire fait de ce rapport une sorte de politique sectorielle des Murs à pêches, ce qu'il ne trouve pas inintéressant. Toutefois, il invite l'assemblée à ne pas oublier que des personnes autres que les conseillers municipaux de la mission travaillent sur les Murs à pêches, notamment les associations et les habitants. Il conviendra donc de les associer à la préparation de la délibération.

M. le député-maire lui fait remarquer que la majorité municipale n'a pas l'habitude de travailler sans les autres acteurs, notamment les associations qui ont fait un travail très intéressant en donnant de nouveaux contours à cette partie des Murs à pêches du point de vue de l'histoire et des pratiques.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

Article 1 : Prend acte du rapport de la mission d'information et d'évaluation sur le site des murs à pêches.

La délibération n° 2007_412 est adoptée.

• **Conventions d'objectifs triennales entre la ville de Montreuil et les associations sportives montreuilloises**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DÉCIDE :

Article 1 : Approuve le contenu de la convention d'objectifs triennale proposée entre la ville de Montreuil et les associations sportives de Montreuil.

Article 2 : Dit que cette convention remplace celles signées préalablement entre la ville de Montreuil et les associations sportives de Montreuil.

Article 3 : Autorise monsieur le maire à signer la convention d'objectifs triennale avec les partenaires suivants :

Montant subvention 2008 :

- association Red star club de Montreuil	221 422 €
- association Elan sportif de Montreuil	99 739 €
- association Club athlétique de Montreuil	230 599 €

- Office montreuillois des sports	40 000 €
- association sportive Boissière-Montreuil	8 031 €
- association Aéroclub Les Goëlands	3 406 €
- association Canoë kayak club de Montreuil	2 351 €
- association Roller skating montreuillois	15 676 €
- association Sporting tennis Montreuil 93	21 392 €
- association Tennis club de Montreuil	29 348 €
- association Montreuil Handball	61 435 €
- association sportive et culturelle de Montreuil Bel Air	2 904 €
- association Rugby club de Montreuil	6 909 €
- association sportive du collège Marais de Villiers	4 604 €
- UNSS District	1 981 €

Le montant de la dépense sera inscrit sur le chapitre budgétaire suivant : nature 6574 «Subventions» - fonction 40 – «Sports».

La délibération n°2007-413 est adoptée.

• **Attribution de subventions exceptionnelles à diverses associations sportives**

Mme PILON revient sur les dysfonctionnements générés par la mise en place du PELG au niveau des activités scolaires proposées le soir après l'école et le mercredi après-midi. Au travers des articles de *Montreuil Dépêche*, la majorité municipale continue de dire que tout va bien, alors qu'elle sait pertinemment que c'est faux. Il serait donc urgent d'améliorer le service rendu aux familles et aux enfants.

Au mois d'octobre, il avait été annoncé davantage de souplesse en matière d'horaires de sortie ; or, les équipes d'animation ne sont pas au courant de la réforme et continuent à appliquer une rigidité horaire entre 17 heures et 18 heures. Autre problème qu'il convient de résoudre : l'absence d'activité sportive ou artistique, si ce n'est quelques ateliers pour quelques dizaines d'enfants sur toute la ville qui auront duré globalement de novembre à fin décembre ; les ateliers musicaux du Bas-Montreuil auxquels *Montreuil Dépêche* a consacré un article et publié des photos s'arrêteront à Noël, sans qu'il ne soit rien prévu pour leur reconduction.

Par ailleurs, les locaux ne sont pas adaptés. Les enfants restent dans les mêmes lieux, par exemple les mêmes cours d'école, pendant des journées très longues et avec des règles différentes selon le moment de la journée. Passer des règles de vie de l'école à celle des centres de loisirs est, de l'avis des animateurs, de l'avis des enseignants et de l'avis des enfants, quelque chose de très compliqué. En outre, les associations de parents et les enseignants ont constaté davantage de fatigue et d'énerverment chez les enfants.

Les élus du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte* pensent que la moindre des choses serait de cesser de fanfaronner dans *Montreuil Dépêche* en disant que tout va bien et que la majorité municipale ait l'humilité de reconnaître que cette réforme, mise en place de manière un peu forcée et imposée, n'a pas que des avantages et qu'elle présente un certain nombre de désagréments. La meilleure solution, selon **Mme PILON**, serait de demander aux conseils d'école de tous les groupes scolaires de faire un bilan des difficultés rencontrées, établissement par établissement et en concertation avec les centres de loisirs et les équipes d'animateurs, afin ensuite de pouvoir en discuter en toute transparence.

Mme VALLET explique que pour ce qui concerne les horaires de sortie, il a été accepté d'accorder un battement de dix minutes entre 17 heures et 18 heures, permettant ainsi aux parents de venir chercher les enfants. Elle ajoute que 700 enfants ont bénéficié des éveils sportifs ou culturels pour la période d'octobre et novembre, ce qui laisse présager du nombre total d'enfants qui auront profité de ces éveils sur l'année entière. Elle insiste par ailleurs sur

l'utilisation du terme « éveil » – plutôt qu'« activité » –, qui correspond mieux aux objectifs de la municipalité, dans la mesure où il s'agit de cycles d'initiation de six semaines qui vont tourner sur l'ensemble de la ville de Montreuil.

M. le député-maire ajoute que les animations qui ont cessé avant Noël vont reprendre dès le mois de janvier par sessions de six semaines, l'objectif étant que les enfants puissent avoir un aperçu des différentes activités sportives et culturelles. La mise en œuvre du dispositif prend du temps, mais il monte en puissance, ce que, à l'évidence, déplorent les élus du groupe *MVO*.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Attribue une subvention exceptionnelle aux clubs sportifs suivants :

- Sporting Tennis de Montreuil :	1 148 €
- RSCM (section judo, 1 148 € - section gymnastique, 391 € - section basket, 830€) :	2 369 €
- 1 ^{ère} Compagnie de tir à l'arc :	830 €
- Club Athlétique de Montreuil (section athlétisme, 318 € et section escrime, 318€) :	636 €
- Aide financière au District de Seine-Saint-Denis pour l'organisation d'une formation fédérale à destination des clubs de football de Montreuil :	1 000 €
Les Castors : participation aux ateliers sportifs	586€

Soit un total de 6 569€

Article 2 : La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice en cours sous les rubriques suivantes :

- Nature : 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres organisations de droit privé.
- Fonction : 40 Services communs sports et jeunesse
- Activité : F512 Subventions clubs sportifs

La délibération n°2007_414 est adoptée.

- **Validation du conseil de quartier Jean Moulin–Beaumonts**

M. MALAGNOUX rappelle que depuis sept années, les efforts partagés des habitants et des associations ont permis de créer les conditions qui ont conduits à la constitution, le 23 octobre dernier, du conseil de quartier Jean Moulin–Beaumonts (quartier n°9).

M. le député-maire se félicite de la création de ce douzième conseil de quartier montreuillois en soulignant que Montreuil est la seule ville de France où les conseils de quartiers sont gérés par les habitants, avec interdiction pour les élus de les présider.

Mme PILON ne peut s'empêcher de faire remarquer que si la municipalité peu se satisfaire et se réjouir de la création d'un nouveau conseil de quartier, elle devrait également faire le bilan des conseils de quartier qui disparaissent, notamment par lassitude des habitants. Pour illustrer son propos et à la demande de **M. le député-maire**, elle cite le conseil de quartiers de Bas-Montreuil – République, celui des Ruffins ou celui de Chanzy qui a repris depuis peu...

Mme PILON trouverait par ailleurs très utile d'organiser de nouvelles assises de la citoyenneté afin de réfléchir aux différents modes de concertation des habitants et aux

motivations des habitants qui s'impliquent dans un conseil de quartier, pour faire en sorte que cet engagement soit pérenne. Là encore, la majorité municipale, plutôt que de se féliciter d'être la seule ville de France où les élus n'interviennent pas dans les conseils de quartier, devrait avoir l'humilité de reconnaître que tous ne sont pas une réussite. Pour certains, le constat d'échec est indéniable parce que justement, les habitants n'ont pas l'habitude de travailler sur des projets avec les élus ou avec les techniciens.

M. le député-maire reconnaît le droit à l'échec et ne voudrait surtout pas stigmatiser ses concitoyens qui consacrent bénévolement du temps à la vie de leurs quartiers. Il invite par ailleurs Mme PILON à assister à la prochaine réunion du conseil de quartier des Ruffins qui se tiendra le 17 décembre, quant au conseil de quartier de Chanzy, il souligne le travail formidable qu'il a réalisé depuis quatre ans sur le schéma de circulation...

M. MALAGNOUX aimerait que les élus du groupe *MVO* respectent les habitants du quartier Jean Moulin–Beaumonts qui ont fait l'effort de se constituer en conseil, en parlant de la démarche qu'ils ont entreprise dans ce quartier depuis un certain temps. Il trouve en effet insupportable et irrespectueux d'entendre sans cesse des affirmations sans fondement sur autre chose que le sujet même de la délibération en cours.

Mme ATTIA ajoute qu'il n'est pas question de nier les difficultés. La participation citoyenne et le développement de la participation aux conseils de quartier sont, pour la majorité municipale, un souci permanent, néanmoins, elle ne peut que se féliciter de la création de nouveaux conseils de quartier. Elle précise que sept ou huit personnes du conseil de quartier République ont décidé, après les élections, de démissionner temporairement pendant six mois. Elle indique également que la semaine dernière, malgré l'absence regrettable de certains membres du conseil, une vingtaine de personnes ont participé à la réunion au cours de laquelle M. ZEGUERMAN est venu présenter les différents aménagements du bus 318. Pour terminer, **Mme ATTIA** fait remarquer que ce n'est pas parce que sept ou huit personnes du conseil de quartier République n'y assistent plus que le conseil de quartier est mort.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Le conseil de quartier Jean Moulin – Beaumonts est validé. Son territoire d'intervention sera conforme à la délimitation réaffirmée pour le quartier 9 par le conseil municipal du 26 juin 2003 .

La délibération n°2007_415 est adoptée.

- **Rapport des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM ETHICA exercice 2006**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :
34 voix pour,

10 abstentions : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT, Mme CLASTRES, M. REITH, Mme BESSIS, M. KNOLL.

DECIDE :

Article 1 : Approuve le rapport écrit des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM ETHICA pour l'exercice 2006.

La délibération n°2007_416 est adoptée.

- **Rapport des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM Montreuil Stationnement Service (M2S) exercice 2006**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

34 voix pour,

10 abstentions : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT, Mme CLASTRES, M. REITH, Mme BESSIS, M. KNOLL.

DECIDE :

Article 1 : Approuve le rapport écrit des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM M2S pour l'exercice 2006.

La délibération n°2007_417 est adoptée.

- **Rapport des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM MODEV exercice 2006**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

34 voix pour,

6 voix contre : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

4 abstentions : Mme CLASTRES, M. REITH, Mme BESSIS, M. KNOLL .

DECIDE :

Article 1 : Approuve le rapport écrit des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM MODEV pour l'exercice 2006.

La délibération n°2007_418 est adoptée.

- **Rapport des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM HAMO exercice 2006**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

34 voix pour,

6 voix contre : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

4 abstentions : Mme CLASTRES, M. REITH, Mme BESSIS, M. KNOLL .

DECIDE :

Article 1 : Approuve le rapport écrit des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM HAMO pour l'exercice 2006.

La délibération n°2007_419 est adoptée.

- **Rapport des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM SEMIMO exercice 2006**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

34 voix pour,

6 voix contre : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

4 abstentions : Mme CLASTRES, M. REITH, Mme BESSIS, M. KNOLL.

DECIDE :

Article 1 : Approuve le rapport écrit des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM SEMIMO pour l'exercice 2006.

La délibération n°2007_420 est adoptée.

- **Rapport des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM Montreuil Sports Loisirs exercice 2006**

M. TRIQUENOT et les élus du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte* reconnaissent que la Sem sports loisirs, implantée dans le Bel Air, constitue un bel ensemble sportif apprécié des sportifs qui utilisent les diverses installations. Cependant, ils regrettent que le tarif de location d'un court de tennis, le soir en semaine ou le week-end, n'incite pas les gens du quartier, voire un plus grand nombre de Montreuillois à pratiquer le tennis. En effet, le tarif horaire pour la location est de 26,50 € le soir en semaine et de 31 € le week-end pour un court couvert et de 18 € le soir et de 22 € le week-end pour un court en extérieur. Les élus verts trouvent ces tarifs plutôt prohibitifs pour des joueurs qui ne souhaitent pas s'inscrire à

l'un des deux clubs affiliés à la Fédération française de tennis, même municipale. À Maisons-Alfort, pourtant ville de droite, le même court en résine, couvert et chauffé, est loué à n'importe quel moment 10 € de l'heure. Même une adhésion à Montreuil sports loisirs au tarif préférentiel de 103 € ne représente pas une différence significative si l'on veut jouer un soir par semaine au tennis, et encore moins le week-end.

Les élus du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte*, malgré tout bien conscients de la lourdeur générée par la gestion d'une telle structure, pensent que des tarifs plus accessibles aux Montreuillois permettraient de voir augmenter la fréquentation des courts de tennis.

M. le député-maire fait remarquer en aparté que le complexe de tennis ne se trouve pas dans le quartier du Bel Air.

Il semble que les élus du groupe *MVO* aient une totale méconnaissance de ce qui se passe dans le quartier du Bel Air. En effet, comme le souligne **M. JOUCLA**, les jeunes de ce quartier bénéficient de la possibilité de pratiquer le tennis, notamment les collégiens de Le Nain de Tillemont et les jeunes du service municipal de la jeunesse, et ce, grâce aux efforts de la SEM. Le tennis, qui n'est pas le sport le plus populaire dans les milieux modestes, reste néanmoins une activité importante en cours de développement.

Mme VALLET rappelle que le complexe de la SEM sports loisirs n'est pas un équipement municipal, et que la ville participe financièrement pour les scolaires et pour les clubs, mais pas pour les particuliers. Elle ajoute que les tarifs sont stables depuis quinze ans et restent tout à fait raisonnables si l'on tient compte du fait que le tennis se joue à deux, voire à quatre, comme le laisse supposer le taux régulier de fréquentation.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

38 voix pour,

6 abstentions : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

DECIDE :

Article 1 : Approuve le rapport écrit des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la SEM Montreuil Sports Loisirs (MSL) pour l'exercice 2006.

La délibération n°2007_421 est adoptée.

• **Convention de coopération entre la ville et l'association « Les musicales de Montreuil »**

Mme PESSIN GARRIC indique que l'association « Les musicales de Montreuil » a été créée pour développer le travail commencé en 2007 à l'église Saint-Pierre–Saint-Paul par l'association « Sauvegardons Saint-Pierre Saint-Paul ». Il s'agit d'une part de développer la culture musicale tout en s'inscrivant dans la politique culturelle et économique de la ville de Montreuil et, d'autre part, d'exercer toutes actions en faveur de l'organisation de manifestations, notamment des concerts et des expositions dans la ville, et en particulier dans l'église Saint-Pierre Saint-Paul, édifice classé monument historique en mars 1913.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

38 voix pour,

6 abstentions : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

DECIDE :

Article1 : Approuve la convention de coopération entre la ville de Montreuil et l'association « Les musicales de Montreuil » pour les années, 2008, 2009, 2010

Article 2 : Autorise monsieur le maire à la signer

Article 3 : Autorise le versement d'une subvention de 44 000 euros pour l'association « Les musicales de Montreuil ».

La délibération n°2007_422 est adoptée.

- **Convention de coopération entre la ville de Montreuil et l'association « Les accents têtus »**

M^{me} PESSIN GARRIC indique que la convention de coopération avec l'association « Les accents têtus » a pour objectif de consolider ses actions visant à encourager le développement de l'écriture envisagée comme une pratique artistique accessible à tous les publics à partir de six ans.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article1 : Approuve la convention de coopération entre la ville de Montreuil et l'association « les accents têtus » pour les années, 2008, 2009, 2010.

Article 2 : Autorise monsieur le maire à la signer.

Article 3 : Autorise le versement d'une subvention de 6500 euros pour l'association « les accents têtus ».

La délibération n°2007_423 est adoptée.

- **Acceptation du principe d'une délégation de service public en matière de collecte des déchets industriels et commerciaux assimilables aux ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2009.**

M. MOSMANT indique que de la même manière que pour la délibération sur les marchés, les élus du groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte* sont favorables à une délégation de trois ans et non de cinq ans.

Mme POULARD indique que pour ce mode d'organisation, qui nécessite des investissements assez lourds, une durée de cinq ans pour la délégation de service public est celle qui est habituellement privilégiée.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Accepte le principe d'une délégation de service public en matière de collecte des déchets industriels et commerciaux assimilables aux ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2009.

Article 2 : Autorise le maire à procéder à une publicité du document de consultation, à un recueil des offres ainsi qu'à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à l'engagement de cette procédure de délégation de service public.

La délibération n°2007_424 est adoptée.

• **Programmation de la session complémentaire de fin d'année du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007–2009 et engagements en découlant.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Approuve la programmation de la session complémentaire 2007 du contrat urbain de cohésion sociale, accepte la sollicitation des subventions en découlant pour la ville et autorise le maire à signer le tableau de programmation comportant les données financières ci-annexées et les actes en découlant permettant d'engager l'encaissement des recettes destinées à la ville.

Les dépenses en résultant pour les actions portées par la ville sont pour partie inscrites au budget 2007 sous l'imputation budgétaire suivante : nature : 6188 ; fonction : 0200 et pour partie inscrites au budget primitif 2008 de la ville pour les actions démarrant en 2008.

Ces sommes seront complétées le moment venu et après décision du conseil municipal, par l'apport de crédits équivalents à ceux qui auront été accordés par l'Etat.

Article 2 : Approuve l'avenant à la convention signée entre la ville et l'association La Mauvaise Herbe portant sur l'octroi par la ville d'une subvention supplémentaire en 2007 de 2 000 euros pour cofinancer le projet proposé par l'association dans cette programmation et autorise le maire à signer ledit avenant et les actes en découlant.

La dépense en résultant est inscrite au budget 2007 de la ville sous l'imputation budgétaire suivante : nature : 6574 ; fonction : 0200.

La délibération n°2007_425 est adoptée.

- **Sollicitation d'une subvention dans le cadre du « Fonds social européen », pour la mise en oeuvre d'un plan d'intervention en faveur de l'emploi dans les quartiers classés Zones urbaines sensibles Bel air – Grands Pêcheurs et Montreau – Ruffins.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autorise le maire à présenter dans le cadre de la sous-mesure « actions en faveur des habitants des ZUS » de l'axe 3 « cohésion et inclusion sociale, lutte contre les discriminations » du Fonds Social Européen « compétitivité régionale et emploi – 2007-2013 » une demande de subvention qui permettra d'initier un projet d'envergure pour l'insertion et l'emploi des habitants des quartiers classés ZUS et situés à l'est de la ville. Ce projet s'articulera autour de deux grands enjeux : la levée des obstacles qui freinent les publics dans leur accès à l'emploi et l'optimisation de la présence du monde économique pour en faire des ressources pour l'accès à l'emploi.

A ce titre, la ville s'engage à mobiliser 113 000 euros en 2008 pour ce projet en contrepartie d'une sollicitation de 113 000 euros du FSE.

Article 2 : Autorise le maire à signer les actes permettant de lancer l'instruction du dossier par les services compétents.

La délibération n° 2007_426 est adoptée.

- **Acceptation du réaménagement d'emprunts par voie d'avenant de trois contrats de prêts garantis par la ville de Montreuil au bénéfice de la SA HLM Immobilière 3F contractés avec la Caisse des dépôts et consignations.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Accorde sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés par avenant n° 126 regroupant les anciens contrats référencés en annexe n° 1, par la Caisse des dépôts et consignations au profit de la SA HLM Immobilière 3F dans les conditions suivantes:

A hauteur de 100% des sommes dues (capital, intérêts, intérêts moratoires, pénalités, indemnités et accessoires) au titre du contrat de prêt n°931816 réaménagé par avenant n°126

- Date d'effet du réaménagement	01/06/2007
- Montant total réaménagé	2 138 484,02 €
- Périodicité des échéances	semestrielle
- Durée de remboursement (en nombre d'échéances)	18
- Date de 1 ^{ère} échéance	01/07/2007
- Taux d'intérêt actuariel annuel	3,80%
- Taux de période	1,88%
- Taux annuel de progressivité de l'échéance	0,00%

A hauteur de 100% des sommes dues (capital, intérêts, intérêts moratoires, pénalités, indemnités et accessoires) au titre du contrat de prêt n°1006185 réaménagé par avenant n°126

- Date d'effet du réaménagement	01/06/2007
- Montant total réaménagé	440 005 €
- Périodicité des échéances	semestrielle
- Durée de remboursement (en nombre d'échéances)	63
- Date de 1 ^{ère} échéance	01/12/2007
- Taux d'intérêt actuariel annuel	3,80%
- Taux de période	1,88%
- Taux annuel de progressivité de l'échéance	0,00%

A hauteur de 100% des sommes dues (capital, intérêts, intérêts moratoires, pénalités, indemnités et accessoires) au titre du contrat de prêt n°1006186 réaménagé par avenant n°126

- Date d'effet du réaménagement	01/06/2007
- Montant total réaménagé	99 186,39 €
- Périodicité des échéances	semestrielle
- Durée de remboursement (en nombre d'échéances)	93
- Date de 1 ^{ère} échéance	01/12/2007
- Taux d'intérêt actuariel annuel	3,80%
- Taux de période	1,88%
- Taux annuel de progressivité de l'échéance	0,00%

Le taux d'intérêt actuariel annuel et le taux de progressivité sont révisables à échéance en fonction de la variation actualisée de l'indice de révision* sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0 %.

* Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux de l'inflation en France mesuré par la variation en pourcentage sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages hors tabac calculé par l'institut national des statistiques et des études économiques et publié au journal officiel (« l'indice de révision »).

La valeur de l'indice applicable aux taux d'intérêt et de progressivité des contrats réaménagés ressort au 1^{er} février 2007, à 1,5%.

L'indice de révision est actualisé chaque année le 1^{er} février sur la base du chiffre de l'inflation du mois de décembre et le 1^{er} août sur la base du chiffre de l'inflation du mois de juin.

Article 2: Les caractéristiques ainsi modifiées s'appliquent au montant total du capital réaménagé des contrats n°931816, 1006185, et 1006186 à la date d'effet du réaménagement, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des contrats réaménagés, la ville de Montreuil s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La ville de Montreuil s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Autorise monsieur le maire à intervenir à l'avenant de réaménagement n° 126 qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM Immobilière 3F.

Article 6 : Autorise monsieur le maire à signer la convention entre la ville et la SA HLM Immobilière 3F ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie d'emprunt.

La délibération n°2007_427 est adoptée.

- **Garantie de la ville à l'OPHM pour un prêt global de 1 784 816 €, consenti par la Caisse des dépôts et consignations destiné au financement de l'opération de construction Carnot-Molière de 14 logements situé au 4-6 rue Carnot (5 PLAI – 9 PLUS) (délibération modificative du 29 septembre 2005).**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

Ne prennent pas part au vote (en application de l'article L. 2131-11 CGCT) : MM. SEREY, JOUCLA, BLANCHARD, MOLOSSI, MOSMANT, Mmes CARLIER et CLASTRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

Ne prennent pas part au vote (en application de l'article L.2131-11 CGCT) : MM. SEREY, JOUCLA, BLANCHARD, MOLOSSI, MOSMANT, Mmes CARLIER et CLASTRES

DECIDE

Article 1 : Accorde la garantie à hauteur de 100 % à l'Office Public d'Habitat Montreuillois (O.P.H.M) pour le remboursement d'un prêt (PLUS) global, sans préfinancement, d'un montant de 1 129 831 € et d'un prêt (PLAI) global de 654 985 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations destinés au financement de l'opération de construction Carnot-Molière de 14 logements situé au 4-6, rue Carnot, (5 PLAI - 9 PLUS).

Article 2 : Accepte les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations aux conditions suivantes :

- Prêt « PLUS foncier » de 94 000 € sans préfinancement destiné à l'acquisition du terrain

- Durée totale du prêt : 50 ans
- Echéances : annuelles
- Différé d'amortissement : Néant
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4 %
- Taux annuel de progressivité des annuités : 0,50 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, (sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%)

Prêt « PLUS construction » de 1 035 831 € sans préfinancement destiné à financer la construction de 9 logements (PLUS)

- Durée totale du prêt : 40 ans
- Echéances : annuelles
- Différé d'amortissement : Néant
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4 %
- Taux annuel de progressivité des annuités : 0,50 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, (sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%)

- Prêt « PLAI foncier » de 55 000 € sans préfinancement destiné à l'acquisition du terrain

- Durée totale du prêt : 50 ans
- Echéances : annuelles
- Différé d'amortissement : Néant
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3 %
- Taux annuel de progressivité des annuités : 0,50 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, (sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%)

- Prêt « PLAI construction » de 599 985 € sans préfinancement destiné à financer la construction de 5 logements (PLAI)

- Durée totale du prêt : 40 ans
- Echéances : annuelles
- Différé d'amortissement : Néant
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3 %
- Taux annuel de progressivité des annuités : 0,50 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, (sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%)

Les taux d'intérêt indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement des contrats de prêt, si les taux du livret A et / ou du commissionnement des réseaux collecteurs du livret A sont modifiés entre la date de la présente délibération et la date d'établissement des contrats de prêt. Le taux de progressivité indiqué ci-dessus est susceptible d'être révisé en fonction de la variation du taux du livret A.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville de

Montreuil s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des dépôts et consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La ville de Montreuil s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Autorise monsieur le maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre l'O.P.H.M. et la Caisse des dépôts et consignations et à signer les conventions à passer entre la commune et l'O.P.H.M. en vue de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie des emprunts.

Article 6 : Annule la délibération n° 2005-349 du conseil municipal du 29 septembre 2005.

La délibération n°2007_428 est adoptée.

- **Acceptation du transfert en totalité de deux garanties d'emprunt accordées par la ville à la SA HLM IMMOBILIERE 3F destinées à l'acquisition du terrain et à la construction d'un immeuble de 13 logements (PLA-I) sis 38/40 rue Molière à Montreuil, contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, aux « Résidences Sociales Île-de-France (RSIF) » pour vente de l'immeuble**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1: Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des emprunts d'un montant initial de 516 803,00 euros contractés par la SA HLM Immobilière 3F auprès de la Caisse des dépôts et consignations et transférés aux résidences sociales Ile-de-France (RSIF), conformément aux dispositions susvisées du code de la construction et de l'habitation .

Article 2 : Les emprunts transférés sont garantis par la commune de Montreuil dans les conditions précisées dans le tableau ci-dessous, pour la durée résiduelle de chacun des emprunts.

N° de contrat	Date de dernière échéance	Montant initial emprunté (en euros)	Capital restant dû au 1er janvier 2008
1006187	01/06/2037	423 630,00	235 611,31
1006188	01/06/2052	93 173,00	54 503,52
Total		516 803,00	290 114,83

Article 3 : Au cas où les résidences sociales Ile-de-France (RSIF), pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitteraient pas de tout ou partie des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elles auraient encourus, la commune de Montreuil s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : S'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Autorise monsieur le maire à intervenir à la convention de transfert des prêts qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations, la SA HLM Immobilière 3F et les résidences sociales Ile-de-France (RSIF) ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement de la ville aux emprunts visés ci-dessus.

La délibération n°2007_429 est adoptée.

- **Autorisation à monsieur le maire de signer les marchés négociés pour les lots 4, 6, 7 et 9 pour les travaux de restructuration de la crèche Les Pins**

Mme RIDARD indique que cette délibération concerne les travaux de restructuration de la crèche Les Pins qui pourra ainsi accueillir plus d'une centaine d'enfants dans un cadre architectural très intéressant en matière de haute qualité environnementale.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autorise monsieur le maire à signer les marchés ainsi qu'il suit :

- lot 4 Menuiseries extérieures/occultations
à l'entreprise J2M
3, chemin de la vierge – BP 30612 – 95196 GOUSSAINVILLE cedex
pour un montant de 285 000 € HT
- lot 6 Menuiseries intérieures
à l'entreprise LARIGAUDERIE
22, avenue Amélie – 92320 CACHAN
pour un montant de 165 000 € HT
- lot 7 Revêtements de sols et murs
à l'entreprise LUDOSOL
1, rue Maryse Bastié – 93600 AULNAY SOUS BOIS
pour un montant de 92 582,50 € HT
- lot 9 Métallerie/serrurerie
à l'entreprise SERDUCCO
33-37, rue Georges Urbain – 94400 IVRY SUR SEINE
pour un montant de 169 000 € HT

Article 2 : Le montant des marchés négociés est de 711 582,50 € HT soit 851 052,67 € TTC sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sous la nature :
2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions.

Le montant total des travaux s'élève à 2 376 856,55 € HT soit 2 842 720,44 € TTC.

La délibération n°2007_430 est adoptée.

- **Autorisation à monsieur le maire de signer les avenants pour les marchés de travaux pour l'installation de la crèche Julie Daubié**

Mme RIDARD précise que cette délibération concerne les derniers travaux d'installation de la crèche Julie Daubié où, là encore, la qualité environnementale a été travaillée de manière tout à fait intéressante.

M. MOSMANT indique que le groupe *Avec les Verts Montreuil Ville Ouverte* est en faveur de la création et de la réhabilitation des crèches à Montreuil, ainsi qu'il l'a affirmé à maintes reprises et depuis fort longtemps.

S'agissant de la crèche Les Pins, en mai dernier, **M. MOSMANT** parlait de précipitation et d'impréparation, et la réponse qui lui a été opposée a été assez moqueuse. Pourtant, en mai 2007, l'estimation des travaux était de 1,7 million d'euros ; en septembre 2007, on passait à 1,991 million d'euros ; aujourd'hui, le montant s'élève à 2,376 millions d'euros. Les élus du groupe *MVO* n'imaginaient même pas ces sommes lorsqu'ils parlaient de gabegie et de gaspillage de l'argent public ! Il aimerait connaître le montant définitif inscrit au dernier avenant à ce marché.

Mme RIDARD rappelle l'historique du projet qui, dans un premier temps, prévoyait une simple restructuration. Ensuite, afin de tenir compte du projet de vie et des novations à Montreuil, il a été décidé de partager les structures en deux. Ceci permet d'en confier la direction à des éducatrices de jeunes enfants, et non à des puéricultrices, ce qui a nécessité une rénovation totale et plus grande de la crèche. Par ailleurs, il a été décidé de changer le mobilier dans son intégralité et de faire des cuisines sur place, ce qui augmente les coûts.

M. le député-maire propose que M. MOSMANT vienne dire aux personnels qui ont fait évoluer le programme qu'ils sont à l'origine de gabegies.

Mme BABUT précise qu'à chaque réunion de la commission d'appel d'offres dont fait partie M. MOSMANT, ces questions de coûts sont abordées et les services sont sollicités pour justifier les demandes d'augmentation ou de travaux supplémentaires qui, bien souvent, se révèlent nécessaire au cours de l'avancée du projet. Elle indique également que la commission insiste systématiquement pour que les estimations des travaux soient les plus justes possible afin que les dépassements soient aussi les plus contraints possible. Tout en sachant que les projets évoluent et qu'il faut bien prendre en compte les évolutions au fur et à mesure.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autorise monsieur le maire à signer les avenants aux marchés passés avec les entreprises dont le montant est fixé ainsi qu'il suit :

COLAS/SMPRB/CAVANNA	lot 1 VRD/Gros oeuvre	133 449,73 € HT
ALGECO	lot 2 Modules préfabriqués	40 542,69 € HT

Article 2 : Le montant initial HT des marchés passe ainsi pour les entreprises :

Colas/SMPRB/Cavanna 1 VRD/Gros œuvre 627 421,99 € à 760 871,72 €

Algeco 2 Modules
préfabriqués 986 382,03 € à 1 026 924,72 €

Article 3 : La dépense supplémentaire, soit 173 992,42 € HT – 208 094,93 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sous les rubriques :

Nature : 2313 : constructions ; Fonction : 6431 : Crèche Julie Daubié.

La délibération n°2007_431 est adoptée.

- **Dossier de consultation des entreprises (DCE) pour les travaux de remise en état du bâtiment du groupe scolaire Nanteuil suite au sinistre du 27 novembre 2007 et autorisation à M. le maire de signer les marchés**

M. BLANCHARD précise que cette mesure d'urgence fait suite à l'incendie criminel qui a eu lieu le 27 novembre dernier et qui a entièrement détruit l'un des bâtiments de l'école Nanteuil qui abritait trois classes de maternelle et six classes élémentaires. Les trois petites classes ont été relogées provisoirement dans des locaux de l'école maternelle et les six classes élémentaires ont été installées dans le centre de loisirs Jules Verne, également de manière transitoire.

Au nom de l'ensemble de la municipalité, **Mme de KERAUTEM** tient à remercier et à féliciter les services municipaux et ceux de l'éducation nationale pour leur réactivité et leur efficacité dans les suites de ce déplorable événement.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Accepte le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de remise en état du bâtiment du groupe scolaire Nanteuil suite au sinistre du 27 novembre 2007.

Article 2 : Autorise monsieur le maire à signer les marchés à intervenir à l'issue de la procédure d'appel d'offres sans nouvelle délibération ainsi que les marchés négociés ou marchés à procédure adaptée en cas d'appel d'offres infructueux.

Article 3 : Le montant des travaux, estimé à 989 092 € TTC, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sous la nature :

2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions

La délibération n°2007_432 est adoptée.

- **Autorisation donnée à M. le maire de souscrire le marché public pour la réalisation des analyses médicales pour les centres municipaux de santé de la ville**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Autorise monsieur le maire à signer le marché à bons de commande avec le laboratoire NATAF et GHERON.

Article 2 : Dit que le marché obéit aux caractéristiques suivantes :
marché à bon de commande à compter du 1^{er} janvier 2008 d'une durée d'un an et pouvant être renouvelé deux fois pour un montant annuel de 30 000 euros exonérés de taxes à 120 000 euros.

Article 3 : La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sous les natures :

780/611/751 : centres de santé - prestations de service avec contrat - analyses médicales.

La délibération n°2007_433 est adoptée.

- **Approbation de la convention de délégation entre le département de la Seine-Saint-Denis et la ville de Montreuil pour la gestion des activités de planification familiale intégrées dans les centres municipaux de santé.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1: Approuve la convention de délégation entre le Département de la Seine Saint – Denis et a ville de Montreuil pour la gestion des activités de planification familiale intégrées dans les centres municipaux de santé.

Article 2: Autorise monsieur le maire à signer ladite convention.

La délibération n°2007_434 est adoptée.

- **Acceptation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure pour le marché relatif à la restauration collective scolaire, à la restauration des personnes âgées, des centres de vacances et du personnel de la ville lors de manifestations.**

M. le député-maire souhaite que la fourniture d'aliments biologiques soit ajoutée en option à l'ensemble de la procédure.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Accepte le dossier de consultation des entreprises pour la restauration collective scolaire, personnes âgées, centres de vacances et restauration du personnel de la ville de lors de manifestation.

La délibération n°2007_435 est adoptée.

- **Acceptation du dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif aux travaux de curage du réseau d'assainissement.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Accepte le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) relatif aux travaux de curage du réseau d'assainissement.

Article 2 : Dit que le dossier de consultation des entreprises est proposé selon les caractéristiques suivantes :

appel d'offres ouvert à bons de commande pour un montant compris entre 600 000 € T.T.C et 1 500 000 € T.T.C, allant de la date de notification du marché jusqu'au 31 décembre 2011.

La dépense s'imputera sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés.

La délibération n°2007_436 est adoptée.

- **Acceptation du dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif aux travaux d'aménagement d'itinéraires cyclables et zones 30.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

40 voix pour

4 abstentions (Mme CLASTRES, M. REITH, Mme BESSIS, M. KNOLL)

DECIDE :

Article 1 : Le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) relatif aux travaux d'aménagement d'itinéraires cyclables et zones 30 est accepté.

Article 2 : Dit que le dossier de consultation des entreprises est proposé selon les caractéristiques suivantes :

Appel d'offres ouvert, à bons de commande pour un montant de 1 500 000 € à 6 000 000 € T.T.C. conclu pour une période de quarante huit mois à compter de la date de notification du marché.

La dépense s'imputera sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés.

La délibération n°2007_437 est adoptée.

- **Montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accepte le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz s'élevant à 3438,68 € pour l'année 2007.

La délibération n°2007_438 est adoptée.

- **Modification des statuts du syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de Seine-Saint-Denis (SITOM 93)**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accepte la modification des statuts du syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de Seine-Saint-Denis (SITOM 93) telle que proposée en annexe.

La délibération n°2007_439 est adoptée.

- **Actualisation des tarifs de la délégation de service public de collecte des déchets industriels et commerciaux assimilables à des ordures ménagères pour l'année 2008**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Accepte les tarifs de la délégation du service public de collecte des déchets industriels et commerciaux assimilables aux ordures ménagères tels que définis ci-dessous :

CONTENANT DIVERS LOCATION	TARIFS 2007 ANNUELS H.T.	TARIFS 2008 ANNUELS H.T.
120 Litres	622,48	639,29
240 Litres	1 244,96	1 278,57
340 Litres	1 763,49	1 811,10
660 Litres	3 423,06	3 515,48
750 Litres	3 890,20	3 995,24
1 000 Litres	5 186,55	5 326,59
Compacteurs 10 m3	6 713,52	6 894,78
Compacteurs 20 m3	7 410,00	7 610,07
Poste fixe plus caisson 25 m3	10 641,48	10 928,80
Mise à disposition de benne ouverte 7 m3	988,80	1 015,50
Mise à disposition de benne ouverte 15 et 25 m3	1 142,16	1 173,00
Mise à disposition de benne fermée 7 m3	1 044,72	1 072,93
Mise à disposition de benne fermée 15 m3	1 183,92	1 215,86
PRESTATIONS	TARIF H.T. 2007	TARIF H.T. 2008
Visite trimestrielle €HT/visite	53,40	54,84
Enlèvement unitaire €HT/rotation	101,76	104,51
Traitement €HT/tonne	90,54	92,98
Taxe Ademe €HT/tonne	9,15	9,15

La délibération n°2007_440 est adoptée.

- **Acceptation du dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de métallerie – serrurerie – menuiseries ALU/PVC des ensembles immobiliers de la ville pour les années 2008 et 2009 et autorisation donnée à M. le maire de signer le marché.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Accepte le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de métallerie – serrurerie – menuiseries ALU/PVC des ensembles immobiliers de la ville pour les années 2008 et 2009 pour un montant de 300 000 € HT à 1200 000 € H.T.

Article 2 : Monsieur le maire est autorisé à signer le marché à l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Article 3 : Le montant de ces travaux sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sous les natures :

2313	Constructions
2135	Installations générales, agencement, aménagements des constructions
2128	Autres agencements et aménagements
61521	Entretien de terrains
61522	Entretien et réparation de bâtiments

La délibération n°2007_441 est adoptée.

- **Autorisation donnée à M. le maire à solliciter les subventions auprès des organismes compétents pour les travaux de réhabilitation du gymnase Auguste Delaune.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autorise monsieur le maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes susceptibles d'apporter leur concours financier.

La délibération n°2007_442 est adoptée.

- **Acceptation de la convention à passer avec SIPPAREC concernant les modalités d'accès aux données géographiques et alphanumériques dont dispose le Sipperec au titre des compétences électricité et réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : Accepte la convention à passer avec le SIPPEREC concernant les modalités d'accès aux données géographiques et alphanumériques dont dispose le SIPPEREC au titre des compétences électricité et réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle.

Article 2 : Autorise le maire à signer ladite convention.

La délibération n°2007_443 est adoptée.

- **Approbation du contrat d'objectifs et de moyens entre la ville de Montreuil et la société éditrice de la télévision locale TVM (Télé-Vision Montreuil).**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

38 voix pour

6 abstentions : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

DECIDE :

Article 1 : Approuve le contrat d'objectifs et de moyens de la télévision locale TVM.

Article 2 : Autorise monsieur le maire à le signer.

La délibération n°2007_444 est adoptée.

- **Convention entre la ville de Montreuil et SIPPEREC pour la mise en gestion des infrastructures de communications électroniques.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1^{er} : Approuve la convention de mise en gestion des infrastructures de communications électroniques.

Article 2 : Autorise monsieur le maire à signer la convention de mise en gestion des infrastructures de communications électroniques

La délibération n°2007_445 est adoptée.

- **Acceptation de l'avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise COLAS-SMPRB relatif aux travaux de requalification de l'avenue Faidherbe**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE

Article 1 : l'avenant n°1 au marché passé avec la société COLAS SMPRB est accepté.

Article 2 : monsieur le maire est autorisé à le signer ;

Article 3 : les crédits nécessaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

La délibération n°2007_446 est adoptée.

- **Validation du plan de sauvegarde de la copropriété sise 12 rue Marcel Sembat.**

M. SEREY indique que ce plan de sauvegarde est le fruit de sept années de travail, mais également le début de cinq années de travail pour essayer, avec l'aide des propriétaires occupants, des propriétaires bailleurs et des services de l'État, de sortir de la difficulté une copropriété.

M. SEREY mettra cette opération en parallèle avec la vente de 40 000 logements par an, objet de l'accord signé entre Mme BOUTIN et le président de l'Union sociale de l'habitat. Il craint en effet que cette mesure de mise en vente du logement social dans de mauvaises conditions aboutisse aux copropriétés dégradées de demain.

M. le député-maire ajoute que l'intervention de la ville sur cette opération d'une complexité incroyable a commencé il y a une vingtaine d'années, et ce n'est que parce que la ville a acheté progressivement les logements de cette copropriété qu'il est possible aujourd'hui de les sortir enfin de l'insalubrité.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Valide le plan de sauvegarde de la copropriété sise 12 rue Marcel Sembat.

Article 2 : Autorise le maire à signer le plan de sauvegarde de la copropriété sise 12 rue Marcel Sembat.

Article 3 : Autorise monsieur le maire à solliciter des subventions auprès des partenaires susceptibles de cofinancer la réalisation de ce projet et à signer les conventions attributives de subventions.

La délibération n°2007_447 est adoptée.

- **Demande de subvention à l'État dans le cadre du fonds d'aménagement urbain.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autorise le maire à solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre du fonds d'aménagement urbain pour un montant prévisionnel de 501 530 € au titre des surcharges foncières.

Article 2 : Approuve le versement des subventions pour surcharge foncière correspondantes.

Article 3 : Demande au préfet d'Ile-de-France de revoir les modalités de sélection des communes entre la première et la deuxième part afin de ne pas pénaliser les communes de taille importante.

La délibération n°2007_448 est adoptée.

- **Accord pour déposer les autorisations d'ordre réglementaire sur les parcelles communales et départementales situées dans le secteur des Murs à pêches dans le cadre d'une opération d'amélioration des conditions d'habitat de familles tsiganes sédentarisées.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autorise monsieur le maire à déposer les demandes d'autorisations réglementaires relatives aux opérations d'installation de blocs sanitaires.

La délibération n°2007_449 est adoptée.

- **Acquisition sur M. Serge RADIGUER du lot n°14 de la copropriété sise 36 rue du Progrès.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par

42 voix pour

2 abstentions : Mme CLASTRES, M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Approuve l'acquisition du lot n°14 de la copropriété sise 36 rue du Progrès cadastré section BC n° 59 appartenant à monsieur Serge RADIGUER, au prix de 20 000 € augmenté des frais de notaire.

Article 2 : Approuve le relogement de monsieur et madame RADIGUER.

Article 3 : Autorise monsieur le maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à cette acquisition.

La délibération n°2007_450 est adoptée.

- **Cession des lots n°35 A et 35 B de l'immeuble MOZINOR sis 2/24 avenue du Président Salvador Allende au profit de la SCI en cours de constitution et approbation d'une promesse de vente.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

34 voix pour

10 abstentions : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT, Mme CLASTRES, M. REITH, Mme BESSIS, M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Approuve la cession du lot de n°10 sis 2/24 avenue du Président Salvador Allende, cadastré section S n° 146 au prix de 900 506 € T.V.A. éventuelle en sus à la charge de l'acquéreur, augmenté des frais de notaire habituels au profit de la SCI « De La Bonne Graine », en cours de constitution

Article 2 : Approuve la promesse de vente

Article 3: Autorise monsieur le maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir

La délibération n°2007_451 est adoptée.

- **Opération « Cœur de ville » - déclassement des portions du domaine public rue Franklin (7 m²) et (202 m²), avenue du Président Wilson (43 m²), et rue du Capitaine Dreyfus (8 m²)**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

34 voix pour

6 voix contre : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

4 abstentions : Mme CLASTRES, M. REITH, Mme BESSIS, M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Décide du déclassement des portions du domaine public rue Franklin (7 m²) et (202 m²), avenue du Président Wilson (43 m²), et rue du Capitaine Dreyfus (8 m²).

La délibération n°2007_452 est adoptée.

- **ZAC Cœur de ville : cession de deux emprises foncières au profit de la SEM SIDEC.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

Ne prend pas part au vote (en application de l'article L. 2131-11 CGCT) : M. MARTINEZ.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

34 voix pour

6 voix contre : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

4 abstentions : Mme CLASTRES, M. REITH, Mme BESSIS, M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Approuve la cession au profit de la SEM SIDEC de deux emprises foncières, l'une d'une superficie de 43 m² située avenue du Président Wilson (dénommée F sur le plan du géomètre) et l'autre d'une superficie de 21 m² située rue du Capitaine Dreyfus (dénommé G sur le plan du géomètre) au prix de deux euros soit un euro pour chaque emprise,

Article 2 : Autorise monsieur le maire à signer tous les actes y afférents.

La délibération n°2007_453 est adoptée.

- **Cession des lots n°s 231 et 238 de l'immeuble « MOZINOR » sis 2 avenue du président Salvador Allende au profit du syndicat des copropriétaires.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

38 voix pour

6 abstentions : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

DECIDE :

Article 1 : Approuve la cession des lots n^{os} 231 et 238 de l'immeuble « MOZINOR » sis 2/24 avenue du Président Salvador Allende au profit du syndicat des copropriétaires de la copropriété de l'ensemble industriel « MOZINOR » au prix de 2 €.

Article 2 : Approuve le règlement par la ville des frais liés à l'acte notarié.

Article 3 : Autorise monsieur le maire à signer tous les actes y afférents.

La délibération n°2007_454 est adoptée.

- **Approbation de l'avenant n° 2 à la promesse de vente du 20 décembre 2005 portant sur la propriété sise 33 rue Robespierre cadastrée section BH n°127 entre la ville de Montreuil et la SCIC Habitat Île-de-France.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

38 voix pour

6 abstentions : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

DECIDE :

Article 1 : Approuve l'avenant n° 2 à la promesse de vente du 20 décembre 2005 portant sur la propriété sise 33 rue Robespierre cadastrée section BH n° 127 entre la ville de Montreuil et la SCIC Habitat Ile de France.

Article 2 : Autorise monsieur le maire à signer l'avenant n° 2 et l'acte authentique à intervenir.

La délibération n°2007_455 est adoptée.

- **Approbation de l'avenant n° 1 à la promesse de vente du 28 juin 2007 portant sur la propriété sise 49 rue Édouard Branly cadastrée section J n° 185p entre la ville de Montreuil et la SCI « Montreuil Branly »**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

38 voix pour

6 abstentions : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

DECIDE :

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 à la promesse de vente du 28 juin 2007 portant sur la propriété sise 49 rue Edouard Branly, cadastrée section J n°185p entre la ville de Montreuil et la SCI « Montreuil Branly ».

Article 2 : Autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°1 et l'acte authentique à intervenir.

La délibération n°2007_456 est adoptée.

- **Approbation de l'avenant n°1 à la promesse de vente du 4 juin 2007 portant sur le lot n°34 de la copropriété sise 65 rue Marceau cadastrée section BI n°289 entre la ville de Montreuil et la SCI OCTOPUS.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

36 voix pour

8 abstentions : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT, Mme CLASTRES, M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 prorogeant le délai de validité de la promesse de vente au 31 juillet 2008.

Article 2 : Autorise monsieur le maire à signer ledit avenant et les actes à intervenir.

La délibération n°2007_457 est adoptée.

- **Attribution des subventions aux écoles, collèges et lycées dans le cadre des projets scolaires linguistiques et internationaux pour l'année 2007/2008 – Premiers versements.**

Mme PILON constate que malgré une politique ambitieuse en la matière, les élèves des écoles primaires n'ont désormais plus le choix des langues, l'anglais étant imposé. Ce qui n'est pas sans conséquence, puisque la langue enseignée en primaire doit absolument être poursuivie au collège. Par ailleurs, il se pose un autre problème : l'éducation nationale ne permet pas l'enseignement de deux langues vivantes en sixième. Aussi, **Mme PILON** souhaiterait que M. le maire intervienne pour soutenir les parents qui souhaitent que l'éducation nationale mette en place une offre de langues variée dans les écoles de Montreuil, ainsi qu'il s'y était engagé.

Sans remettre en cause l'objet de cette délibération, **Mme^e PILON** suggère à la ville de financer des intervenants afin d'assurer des cours de langues dans les écoles en attendant que l'éducation nationale soit convaincue de la nécessité d'organiser ces cours dans les classes primaires.

M. le député-maire souligne qu'il intervient chaque fois qu'il est sollicité. Cela a justement été le cas très récemment dans le cadre d'une réunion à laquelle participait le recteur d'académie sur la question de la carte des langues étrangères, depuis l'élémentaire jusqu'au lycée. Réunion au cours de laquelle M. le député-maire a notamment indiqué le manque de continuité dans les cursus linguistiques. D'autre part, il serait à son avis extrêmement dangereux de s'engager sur la voie d'une municipalisation d'une partie de l'enseignement, y compris parce que la ville n'est pas en capacité de vérifier les compétences des intervenants. En revanche, la municipalité a proposé à l'éducation nationale de profiter des jumelages pour organiser des échanges de professeurs, ce qui permettrait notamment de pallier l'insuffisance de formation en matière d'enseignement des langues parfois observée chez les intervenants extérieurs.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Verse en subventions la somme de 85 450 € aux écoles et établissements scolaires, selon le détail ci-joint pour le développement des projets scolaires linguistiques et internationaux de l'année 2007/2008.

	Etablissements scolaires	Nombre de projets	Subventions à verser en janvier 2008	TOTAL à verser en avril 2008
écoles primaires	D. RENOULT	1	4 750 €	22 640 €
	L. MICHEL	1	4 500 €	
	A.France	1	630 €	
	NANTEUIL	1	12 760 €	
collèges	FABIEN	3	12 100 €	45 310 €
	POLITZER	2	4 340 €	
	J. MOULIN	2	4 000 €	
	M. BERTHELOT	1	4 500 €	
	J.JAURES	1	500 €	
	M. DE VILLIERS	2	19 870 €	
Lycées	J. JAURES	2	3 500 €	17 500 €
	HORTICULTURE	1	14 000 €	
TOTAL		18	85 450 €	85 450 €

Article 2 : Dit que les sommes seront prélevées sur les crédits ouverts inscrits au budget de l'exercice 2008 sous les rubriques budgétaires suivantes :

nature : 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé) - fonction : 220 - activité : 3284 (échanges relations internationales).

La délibération n°2007_458 est adoptée.

- **Demande de subventions pour les travaux d'investissement du « Garage ».**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

42 voix pour
2 abstentions : M. REITH, Mme BESSIS

DECIDE :

Article 1 : Autorise le maire à solliciter les subventions de la DRAC Ile de France, du Conseil général de la Seine Saint-Denis et tous les partenaires potentiels.

La délibération n°2007_459 est adoptée.

- **Autorisation donnée au maire à intervenir en défense dans le cadre des recours judiciaires contre la décision de la CDEC (Commission départementale d'équipement cinématographique) autorisant l'extension du cinéma municipal Méliès.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Autorise monsieur le maire à intervenir pour défendre en justice le projet de transfert et d'extension du cinéma Georges Méliès dans le cadre des recours intentés par UGC et MK2 contre la décision de la Commission départementale d'équipement cinématographique de la Seine-Saint-Denis et la légitimité de son statut de salle municipale contre les attaques des ces deux grands circuits de distribution cinématographique.

La délibération n°2007_460 est adoptée.

- **Convention de coopération particulière portant sur une action de défense et de soutien de l'extension du cinéma municipal Georges Méliès entre la ville de Montreuil et l'association « Renc'Art au Méliès » pour 2007.**

Mme PESSIN GARRIC indique que la pétition a recueilli 9 500 signatures, ce qui confère à la ville une très grande responsabilité et nécessite de se donner les moyens en matière de soutien et d'actions pour accompagner cette mobilisation.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

40 voix pour

4 abstentions : Mme CLASTRES, M. REITH, Mme BESSIS, M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Autorise monsieur le maire à signer la convention de coopération particulière portant sur une action de défense et de soutien de l'extension du cinéma municipal Georges Méliès entre la ville de Montreuil et l'association « Renc'Art au Méliès » pour 2007.

Article 2: Autorise le versement d'une subvention complémentaire à l'association « Renc'Art au Méliès » pour un montant de 25 000 euros pour 2007.

La délibération n°2007_461 est adoptée.

- **Approbation de la convention de coopération culturelle entre la ville de Montreuil et le conseil général de la Seine Saint-Denis et autorisation donnée à M. le maire de la signer.**

Mme PESSIN GARRIC se félicite de la cohérence entre la politique culturelle du conseil général et celle de la ville, d'autant plus que le département a entériné l'une de ses propositions de financement de poste de médiateur culturel pour les services publics. C'est ainsi que Montreuil a obtenu une subvention de 30 000 € pour un poste de médiateur culturel au théâtre Berthelot.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par :

40 voix pour

4 abstentions : Mme CLASTRES, M. REITH, Mme BESSIS, M. KNOLL

DECIDE :

Article 1 : Approuve la convention de coopération entre la ville de Montreuil et le Conseil général de la Seine Saint-Denis.

Article 2 : Autorise monsieur le maire à signer la convention de coopération entre la ville de Montreuil et le conseil général de la Seine Saint-Denis.

La délibération n°2007_462 est adoptée.

- **Demande de subvention d'investissement à la DRAC d'Ile-de-France pour les locaux de stockage et de réparation du nouveau théâtre de Montreuil – centre dramatique national.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Autorise monsieur le maire à solliciter une subvention d'investissement auprès de la DRAC d'Ile-de-France.

La délibération n°2007_463 est adoptée.

- **Approbation du protocole de coopération entre la ville de Montreuil et la ville de Diadema (Brésil).**

M. MOSMANT intervient à propos du paragraphe relatif à la coopération tripartite avec le cercle de Yélimané. Celui-ci prévoit de faciliter les contacts avec les autorités brésiliennes compétentes pour la mise en place d'une coopération tripartite dans le domaine du biocarburant. M. MOSMANT fait remarquer que l'appellation « biocarburant » est tout aussi impropre que le terme « carburant vert », souvent employé par les agences de communication. On ne peut en effet pas qualifier un carburant de « bio », alors que l'éthanol est fabriqué à partir de maïs bourré de pesticides ou à partir de plantes OGM. Par ailleurs, ces agrocarburants ont des inconvénients majeurs, aussi bien au niveau mondial qu'au niveau national, voire local. Le groupe *MVO* met à la disposition du conseil municipal une documentation « incontestable et incontestée » sur le sujet...

M. le député-maire indique que l'on n'est pas là dans le débat européen qui est tout à fait fondé. En effet, le biocarburant est un terme générique utilisé par le Brésil qui produit du carburant à partir du ricin, mais également du pourghère dont la culture permet notamment de ralentir la progression du désert en retenant l'humidité des sols.

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Approuve le deuxième protocole de coopération conclu entre les villes de Montreuil et Diadema (Brésil) pour une durée de trois ans.

Article 2 : Autorise monsieur le maire à signer le dit protocole.

La délibération n°2007_464 est adoptée.

- **Approbation d'une convention d'aide au projet entre la ville de Montreuil et l'association « L'ère nouvelle de Diancoulané Kantara » (RNDK) pour la mise en oeuvre d'une action de solidarité internationale dans le cercle de Yélimané.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Approuve la convention d'aide au projet entre la ville de Montreuil et l'association « L'ère nouvelle de Diancoulané Kantara ».

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à hauteur de 3500 € afin de soutenir la mise en oeuvre du projet « un terrain de football pour Diancoulané au Mali ».

La dépense en résultant est inscrite au budget 2007 de la ville sous l'imputation budgétaire suivante : nature : 6574 ; fonction : 04.

La délibération n°2007_465 est adoptée.

- **Approbation du protocole de partenariat entre la ville de Montreuil, le comité de jumelage du cercle de Yélimané et l'organisation malienne pour la réalisation et le renforcement des initiatives à la base (OMRIB), pour la mise en oeuvre du programme de jumelage coopération Montreuil-Yélimané.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Approuve la convention de coopération décentralisée et de financement tripartite entre la ville de Montreuil, le comité de jumelage et l'OMRIB.

Article 2 : Autorise le maire à signer la dite convention.

La délibération n°2007_466 est adoptée.

- **Participation des villes de Bagnolet, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville au recouvrement des indus du PLIE « Initiative emploi » ainsi qu'à l'avance de trésorerie des fonds FSE.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Garantit la solvabilité de l'association « Initiative Emploi » pour faire face aux indus du FSE pour un montant total de 33 085 euros réparti de manière égale sur les 4 communes, soit un montant de 8 271,81 euros pour chaque ville montant qui sera isolé de la réserve de chaque ville.

La délibération n°2007_467 est adoptée.

- **Acceptation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure pour le marché relatif à la fourniture de consommables et de matériels scolaires pour les écoles et les centres de loisirs de la ville.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Accepte le dossier de consultation des entreprises pour l'achat de consommables et matériel scolaire pour les écoles et centres de loisirs.

Article 2 : Autorise monsieur le maire à lancer la procédure dans le cadre de l'appel d'offres par le biais de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence dans les supports légaux.

La délibération n°2007_468 est adoptée.

- **Actualisation des tarifs du cimetière communal à compter du 2 janvier 2008.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Fixe à compter du 2 janvier 2008 les tarifs des concessions, vacations et prestations du cimetière communal comme indiqué dans le document en annexe.

Tarifs des diverses opérations funéraires et des concessions au 2 janvier 2008 :

DESIGNATION DES PRESTATIONS	Tarifs en euros
Droit de construction de caveau	76,55
Contrôle des travaux	28,90
Concession décennale 1m enfant	64,65
Concession décennale 2 m adulte	147,90
Concession décennale 1 m cinéraire *	390,00
Concession vingt ans 1 m enfant	213,15
Concession vingt ans 2 m adulte	487,20
Concession vingt ans 1 m cinéraire *	490,00
Concession trentenaire 1 m enfant	416,95
Concession trentenaire 2 m adulte	833,30
Concession trentenaire 1 m cinéraire *	600,00
Concession cinquanteenaire 1 m enfant	748,35
Concession cinquanteenaire 2 m adulte	1530,70
Caveau provisoire 1er mois	26,40
Caveau provisoire 2ème mois	29,80
Caveau provisoire 3ème mois	36,70
Incinération bois de cercueils et restes	357,20
Piquet de remarque	29,80
Vacation de police	7,62

* A chaque dépôt d'un cendrier cinéraire dans le columbarium, il sera fourni une plaque en granit noir, à faire graver (à la charge de la famille) par un service funéraire.

La délibération n°2007_469 est adoptée.

- **Mise à disposition de personnels auprès d'associations.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

38 voix pour :

6 voix contre M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT.

DECIDE :

Article 1 : Accepte la mise à disposition, à titre payant (salaires + charges sociales) de personnels, dans les conditions suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2008

Association	Fonction	Emploi / catégorie
A.M.I.E.	1 responsable	Cadre catégorie A
C.O.S.	1 président 1 aide comptable	Agent catégorie C
Musée de l'Histoire Vivante	1 responsable 1 comptable 1 chargé(e) d'accueil / secrétariat	Catégorie A Catégorie A Catégorie C
O.T.C.M.E.P.	1 chargé(e) d'accueil	Catégorie B
Association des Femmes Maliennes	1 chargé(e) d'accueil	Catégorie C
Café La pêche	1 animateur d'activités 1 aide comptable	Catégorie B Catégorie C
Maison populaire	1 coordonnateur(trice) pôle musique et danses du monde 1 coordonnateur(trice) activités numériques et communication 1 chargé(e) d'accueil/secrétariat 1 aide comptable 1 chargé(e) de gardiennage	Catégorie A Catégorie A Catégorie C Catégorie C Catégorie C

Article 2 : Autorise le maire à signer les conventions ou les avenants aux conventions s'y rapportant.

La délibération n°2007_470 est adoptée.

- **Création d'un poste d'attaché faisant fonction de chargé de mission « coopération décentralisée et échanges internationaux » au service échanges internationaux – coopération décentralisée – francophonie.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité par :

38 voix pour

6 voix contre : M. MONTEAGLE, Mme VANSTEENKISTE, Mme HEUGAS, Mme PILON, M. MOSMANT, M. TRIQUENOT

DECIDE :

Article 1 : Accepte la création d'un poste d'attaché faisant fonction de chargé de mission «coopération décentralisée et échanges internationaux» au service échanges internationaux-coopération décentralisée-francophonie.

Article 2 : Précise que cet emploi sera pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par un agent non titulaire recruté par voie de contrat de 3 ans dans les conditions de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 3 : Précise que la rémunération afférente à cet emploi sera fixée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Article 4 : Précise que la rémunération suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

La délibération n°2007_471 est adoptée.

- **Modification de la délibération du 10 avril 2003 portant sur la création de six bourses d'études annuelles pour des étudiants préparant le diplôme d'auxiliaire de puériculture.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Accepte la modification de l'article 3 de la délibération du 10 avril 2003 portant sur la création de six bourses d'études annuelles pour des étudiants préparant le diplôme d'auxiliaire de puériculture en fixant, quelle que soit la situation statutaire du bénéficiaire de la bourse, le montant minimum de celle-ci au 1^{er} échelon du grade d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe plus l'indemnité de résidence correspondante.

Article 2 : Dit que la ville ne prend pas en charge les frais de scolarité liés à ces études.

Article 3 : Autorise la création de quatre bourses supplémentaires d'études annuelles pour des étudiants préparant le diplôme d'auxiliaire de puériculture.

Article 4 : Le montant de ces dix bourses suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

Article 5 : Autorise le maire à signer les contrats et leurs éventuels avenants liant les bénéficiaires de ces bourses à la ville.

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront prélevées sur le budget communal :
- nature 6714 / fonction 0203

Article 7 : Autorise le maire à encaisser les recettes découlant d'une éventuelle dénonciation avant le terme desdits contrats.

La délibération n°2007_472 est adoptée.

• **Modification de la délibération du 14 décembre 2006 portant sur la rémunération des agents recenseurs et des contrôleurs affectés au recensement rénové de la population.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Article 1 : Confie au maire la responsabilité de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement.

Article 2 : pour les agents recenseurs, quel que soit leur statut, de fixer la rémunération d'une part à hauteur d'un forfait fixe de 800 € nets comprenant les deux séances de formation obligatoires des agents recenseurs, le repérage du secteur à recenser, la rémunération des documents de recensement, l'indemnisation des déplacements et de l'usage du téléphone personnel, et d'autre part, avec un forfait complémentaire, composé de trois forfaits variables qui seront attribués dans leur totalité ou pas du tout en fonction de la qualité de la collecte : forfait qualité de repérage fixé à 40 € nets, forfait de qualité de collecte – tenue de carnet – opérations de clôture fixé à 50 € nets et forfait d'objectif atteint (taux de retour supérieur ou égal à 97%) fixé à 50 € nets.

Article 3 : Annule les délibérations du 15 décembre 2005 et du 14 décembre 2006 portant toutes deux sur la rémunération des agents recenseurs et des contrôleurs affectés au recensement rénové de la population.

Article 4 : Rémunère les contrôleurs à hauteur d'une indemnité forfaitaire brute de 549.50€ (formation incluse) pour les agents contrôleurs titulaires ou stagiaires et de 607.50€ pour les agents contrôleurs non titulaires.

Article 5 : Autorise le maire à signer les lettres d'engagement pour les agents recenseurs notifiant les dispositions relatives à cet emploi pour le recensement rénové de la population chaque année.

Article 6 : la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de chaque exercice sur les comptes : nature 641 ; fonction 0203 ; activité F9154.

La délibération n°2007_473 est adoptée.

- **Convention entre la ville de Montreuil et l'association Comité des œuvres sociales de la ville de Montreuil.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Approuve la convention entre la ville de Montreuil et l'association « Comité des Œuvres Sociales » de la ville de Montreuil.

Article 2 : Autorise monsieur le maire à la signer.

La délibération n°2007_474 est adoptée.

- **Actualisation de la liste des sujétions attribuées dans le cadre du régime indemnitaire**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1: Crée, à compter du 1^{er} janvier 2008, deux nouvelles sujétions, pour prendre en compte :

Les missions « d'adjoint de directeur de centres de loisirs » à raison **de deux taux**, en reconnaissance de l'importance des sujétions supplémentaires consistant à :

- seconder les directeurs dans l'organisation et la mise en place des activités,
- assurer les remplacements des directeurs de la structure garantissant la cohérence du fonctionnement et la continuité au niveau pédagogique,
- assurer des fonctions en dehors de la présence des enfants, notamment sur les aspects pédagogiques amplifiés avec l'extension d'heures et d'activités supplémentaires en élémentaire.

Les missions de « référent en gestion de paie et carrière » à raison **de trois taux**, en reconnaissance de la qualification nécessaire sur la base des trois critères d'attribution suivants :

- expertise régulièrement démontrée notamment au moyen de l'entretien annuel d'évaluation
- ancienneté minimale sur le poste d'au moins trois années
- capacité à transmettre ses connaissances à de nouveaux collègues et à leur apporter un soutien dans le traitement des dossiers complexes.

Article 2: modifie l'annexe 2 :

DEFINITION DES SUJETIONS ET DES MONTANTS MENSUELS DU REGIME INDEMNITAIRE DE SUJETIONS

Le montant de chacune des sujétions, exercée à titre principal, est fixé à **31,50€**

LISTE DES SUJETIONS :

1. travail de nuit
2. travail en extérieur
3. travail du dimanche et jours fériés
4. travail en horaires alternés
5. travail multi services ou postes partagés
6. manipulation de fonds
7. agents chargés de verbaliser
8. mission d'accueil comportant des contraintes horaires et/ou la gestion régulière de situations conflictuelles
9. mission de second d'encadrement d'équipe de propreté-voirie
10. mission de «second d'équipe». d'agents de surveillance de la voie publique
11. mission de sécurisation des traversées des voies aux abords des écoles
12. agent exerçant les fonctions d'auxiliaires de puériculture et ne détenant pas ce grade.
13. missions d'adjoint de directeur de centres de loisirs (**montant doublé**)
14. missions de référent en gestion de paie et carrière (**montant triplé**)

La délibération n°2007_475 est adoptée.

- **Acceptation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure pour le marché relatif à l'achat de tenues de travail, chaussures et protection (EPI) de travail pour l'ensemble du personnel de la ville.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : Accepte le dossier de consultation des entreprises pour l'achat de tenues de travail professionnelles destinées aux agents de la ville.

Article 2 : Autorise monsieur le maire à lancer la procédure dans le cadre de l'appel d'offres par le biais de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence dans les supports légaux.

La délibération n°2007_476 est adoptée.

- **Remboursement de frais de mission engagés par des élus du conseil municipal.**

M. le député-maire propose de procéder au vote de la délibération.

Ne prennent pas part au vote (article L. 2131-11 du CGCT) : MM. JOUCLA et MAESANO.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

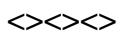
DECIDE :

Missions	Elus	Montant dépensé
Signature de la convention de coopération entre Montreuil et Diadéma et participation aux 2èmes rencontres de la coopération décentralisée franco-brésilienne du 7 au 16 novembre au Brésil.	Jean-Jacques JOUCLA	495,36 €
Participation aux 2èmes rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise les 22 et 23 novembre à Bordeaux.	Jean-Jacques JOUCLA	184,10 €
Visite du centre de supervision urbaine de Lyon le 5 novembre.	Antoine MAESANO	77,10 €

Article 1 : Autorise le remboursement des frais de mission engagés par les élus selon le tableau ci-dessus.

Article 2 : Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours de la commune, sous la rubrique suivante :frais de mission : nature 6532, fonction 02010.

La délibération n°2007_477 est adoptée.



Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités :

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre des délégations d'attribution depuis la dernière séance pour la période allant du 10 septembre au 28 novembre 2007 :

2007_283: Signature du contrat de mise à disposition de moyens à la pépinière d'entreprises ATRIUM entre la ville de Montreuil et l'entreprise LEMON WAY. (10/09/07).

- 2007_284: Signature du contrat de mise à disposition de moyens à la pépinière d'entreprises ATRIUM entre la ville de Montreuil et l'entreprise RAMDAM PRODUCTION (27/09/07).
- 2007_285: Acceptation d'une convention de location consentie par l'OPHM à la ville de Montreuil pour deux boxes n° 2213 et 2214 mis à la disposition d'employés communaux (08/10/07).
- 2007_286: Signature du contrat de mise à disposition de moyens à la pépinière d'entreprises ATRIUM entre la ville de Montreuil et l'entreprise FISCALEO (12/10/07).
- 2007_287: Signature du contrat de mise à disposition de moyens à la pépinière d'entreprises ATRIUM entre la ville de Montreuil et l'entreprise MOLUSK (18/10/07).
- 2007_288: Signature du contrat de mise à disposition de moyens à la pépinière d'entreprises ATRIUM entre la ville de Montreuil et l'entreprise WYYNE (18/10/07).
- 2007_289: Réforme et aliénation de biens mobiliers communaux, pour un montant de 500 € (tracteur et remorque) (19/10/07)
- 2007_290: Réforme et aliénation de biens mobiliers communaux, pour un montant de 1000 € (balayeuse Mathieu) (19/10/07)
- 2007_291: Acceptation de l'avenant n°1 au marché à procédure adaptée passé avec la société CERCIS relatif aux travaux d'aménagement extérieur du groupe scolaire Nanteuil pour un montant de 4 150 € HT. (22/10/07)
- 2007_292: Attribution du marché à procédure adaptée passé avec la société STC relatif à des enquêtes de circulation et de comptage sur le réseau de la voirie pour un montant estimé entre 20 903,01 € et 75 250,84 € HT soit entre 25 000 € et 90 000 € TTC à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2008. (23/10/07)
- 2007_293: Prémption immeuble sis 33 rue Désiré Préaux et 63 rue Parmentier – propriétaire M. SILEMETZOGLOU Ludovic au prix de 65 000 € (23/10/07)
- 2007_294: Signature du contrat de mise à disposition de moyens à la pépinière d'entreprises ATRIUM entre la ville de Montreuil et l'entreprise TERSEA (24/10/07).
- 2007_295: Création d'une régie temporaire d'avances pour payer les menues dépenses du service municipal de jeunesse lors du séjour organisé à ALLEVARD du 23/02/08 au 01/03/08 pour les enfants de 12 à 14 ans. (29/10/07)
- 2007_296: Création d'une régie temporaire d'avances pour payer les menues dépenses du service municipal de jeunesse lors du séjour organisé à ALLEVARD du 01/03/08 au 08/03/08 pour les enfants de 12 à 14 ans. (29/10/07)
- 2007_297: Modification de la régie des crèches municipales portant sur le changement d'appellation du relais petite enfance « Paul Eluard » en relais petite enfance « Pauline Kergomard ». (29/10/07)
- 2007_298: Acceptation du bail du 1/11/2007 par l'office public de l'habitat montreuillois à la ville de Montreuil pour un local sis 12 rue de la Fédération à l'usage de la classe maternelle – école Berthelot (2/11/07)

2007_299: Prémption immeuble sis 54 rue Raymond Lefèbvre propriétaire Mme KRIEGEL née COLONNA au prix de 5 000 €. (05/11/07)

2007_300: Prémption immeuble sis 49 rue Gambetta et 70 rue des Meuniers - propriétaire SCI CMA au prix de 73 000 € (05/11/07).

2007_301: Prémption immeuble sis 34-26 rue Molière – propriétaire M. GRIMM Gilles au prix de 73 000 € (12/11/07).

2007_302: Prémption immeuble sis 28 rue de Romainville – propriétaire la SCI DES OLIVIERS au prix de 35 000 € (16/11/07).

2007_303: Acceptation du marché à procédure adaptée passé avec la société IDF ENVIRONNEMENT relatif aux travaux de désamiantage pour la crèche « Les Pins » à Montreuil pour un montant de 23 000 € HT. (19/11/07)

2007_304: Attribution du marché à procédure adaptée passé avec la société SADEC relatif à la fourniture et pose des équipements de restauration pour la crèche multi-accueil « maman poules » pour un montant estimé entre 18 040 € HT. (26/11/07)



L'ordre du jour étant épuisé, **M. le député-maire** clôt la séance du conseil municipal à 1h15.